

**restez
chez
vous**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Lundi 03 Aout 2020 / N° 927

Prix : 20 DA

**Algériens rapatriés
de l'étranger**

**Les procédures
de confinement
allégées**

Forêts (DGF)

**Près de 8 800
hectares
ravagés par
les feux entre
le 1er juin
et le 1er août**

Finance islamique:

**La BNA obtient
le certificat de
conformité aux
préceptes de
la Charia**

Port de Béjaïa :

**Plus de 400
millions DA de
pertes après 12
jours de grève**

**Développement
rural :**

**Une
décentralisati
on réussie
dépend des
prérogatives
attribuées aux
acteurs locaux**

**Acquisition du
vaccin dès sa
commercialisation**

**Le Président
Tebboune
donne des
instructions
pour accélérer**

Feux de forêts :

**Djerad installe
une cellule de
veille chargée
du suivi et de
l'évaluation de
la situation**

Numérisation

**Lancement
prochain d'une
application
pour le dépôt
électronique
des comptes
sociaux**

Pénurie de liquidités, coupures d'eau et d'électricité :

TEBBOUNE

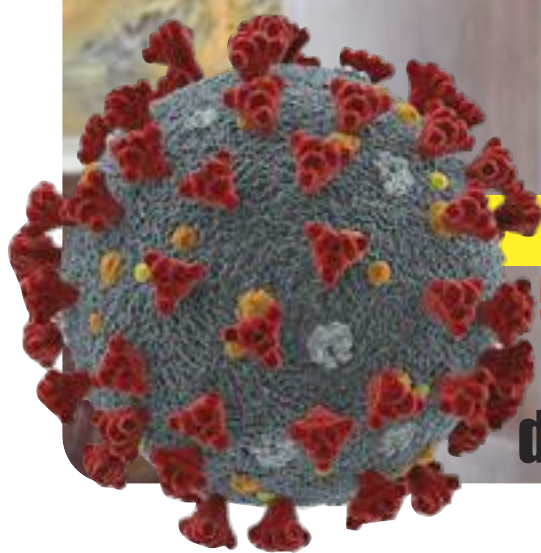
ORDONNE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE ET PASSE À L'ACTION

**PROTECTION DES PROFESSIONNELS
DE LA SANTÉ:**

**Le président Tebboune
signe l'ordonnance
modifiant et
complétant
le code pénal**

Coronavirus:

**515 nouveaux cas, 431 guérisons
et 8 décès en Algérie durant les
dernières 24 heures**



Pénurie de liquidités, coupures d'eau et d'électricité : Tebboune ordonne l'ouverture d'une enquête et passe à l'action

En ordonnant l'ouverture immédiate d'une enquête sur les causes des incidents survenus ces derniers jours et qui ont impacté la vie des citoyens et l'économie nationale, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, vient de passer à l'acte en ce qui concerne la gestion des affaires publiques où tout porte à croire que désormais rien ne sera plus comme avant. L'enquête vise à déterminer les causes des incendies qui ont ravagé de vastes étendues de forêts, du manque de liquidités dans certaines banques et postes, de l'arrêt de la station de dessalement de Fouka et des coupures d'eau et d'électricité sans préavis dans des quartiers de la capitale et d'autres grandes villes durant les deux jours de l'Aïd El-Adha. En préconisant une rupture totale avec les méthodes révolues de gestion des affaires de l'Etat, le Président de la République aura tracé la voie du changement, un choix qu'il a toujours défendu pour édifier un Etat fort s'appuyant sur une économie loin de la politique de rente et totalement indépendante des hydrocarbures. Récemment, le Président a affirmé que l'objectif auquel il œuvrait était "le salut de la patrie", assurant que "les choses progressaient bien" en dépit des tentatives de certains "de semer la zizanie et d'affaiblir le pays". "L'objectif de l'Algérie Nouvelle est le salut de la patrie, qui est un devoir national et un droit pour tous les Algériens, et tout un chacun est le bienvenu pour contribuer à sortir de la situation que vit le pays et mettre fin à la mentalité de l'exclusion pour la simple raison d'un changement dans le poste de responsabilité", a déclaré le Président Tebboune, soutenant que la voie est ouverte à toutes les compétences nationales. Soulignant sa volonté de "rétablir la cohésion entre le peuple algérien", le président Tebboune a plaidé pour "une rupture définitive entre le passé et le présent en vue de construire un avenir qui soit le prolongement du présent". À ce propos, il a assuré que "les choses progressaient bien" en dépit de "certaines personnes, qui en raison de leur manque de foi et de nationalisme, tentent de semer la zizanie et d'affaiblir le pays". De tels agissements ne sauraient entamer notre volonté surtout face à l'optimisme affiché par les citoyens, notamment des quartiers populaires de tout le pays", a-t-il ajouté. Par ailleurs, le chef de l'Etat a indiqué que le changement structurel du nouvel Etat passait par "une nouvelle Constitution qui tire les enseignements de toutes les précédentes pour être consensuelle et pérenne", mettant en avant l'impératif de parvenir à des lois garantissant la moralisation de la vie politique et économique" et à des décisions économiques institutionnelles transparentes et pérennes permettant aux citoyens de contrôler les deniers publics. Réitérant l'existence d'une forte volonté politique pour le changement, le Président de la République a fait remarquer que celle-ci nécessitait pour sa réussite "le soutien des citoyens". Il a rappelé, dans ce sens, avoir été le candidat de la société civile et des jeunes en refusant de postuler sous l'étiquette d'un quelconque parti politique parce qu'il voulait être "le président de tous les Algériens". Pour le chef de l'Etat, la société civile a un rôle axial dans la prise en charge des problèmes quotidiens du citoyen et le mouvement associatif "est le cœur battant" de la société, d'où la désignation d'un Conseiller spécial, a-t-il fait savoir. Le Président Tebboune a expliqué que l'Etat qu'il œuvre à édifier, "partant de son appartenance Novembriste", était "un Etat fort qui consacre la justice et préserve les droits des faibles. Un Etat social garantissant l'égalité des chances, combattant la pauvreté et veillant à la répartition équitable du revenu national". Estimant que les disparités sociales sont une bombe à retardement menaçant l'unité nationale, le Président Tebboune a mis l'accent sur l'impérative lutte contre toutes les formes de corruption portant atteinte au pays et au citoyen à la fois, à leur tête la corruption qui "affecte directement le citoyen, victime de chantage pour un droit", faisant état de plusieurs cas de corruption dont les auteurs



ont été sanctionnés.

L'édification de la nouvelle Algérie, "par les bras" de tous ses enfants passe par la volonté politique, le nationalisme et sans exclusion aucune",

À ce propos, il a exhorté les citoyens à dénoncer tout dérapage et à défendre leurs droits dans le cadre de la loi. Evoquant l'importance de séparer l'argent du pouvoir, il a estimé que l'argent sale donne lieu à des "institutions faibles". "La concurrence doit être sur la base des idées, de la crédibilité et de l'intégrité en laissant le choix au citoyen", dit M. Tebboune. Pour le président de la République l'édification de la nouvelle Algérie, "par les bras" de tous ses enfants passe par la volonté politique, le nationalisme et sans exclusion aucune", soulignant les compétences de la nouvelle génération, fruit de 110 universités et Ecoles supérieures. Il a plaidé, dans ce sens, pour que la voie soit ouverte aux 200.000 diplômés annuellement "de s'engager dans la vie politique et de constituer une nouvelle génération d'entrepreneurs afin de donner un nouveau souffle aux instances élues et à l'économie". Evoquant la situation sanitaire du pays, le Président Tebboune a annoncé le durcissement des sanctions contre les auteurs d'agressions sur les staffs médicaux à travers "une loi rigoureuse" qui sera promulguée la semaine prochaine visant la protection des corps médical et paramédical ainsi que les fonctionnaires des hôpitaux. "En tant que personne, que citoyen et président, ça me peine que des médecins et des infirmiers, qui n'ont pas vu leurs enfants depuis quatre mois, soient victimes d'agressions", a déclaré le Président de la République en qualifiant ces personnels de "véritables moudjahidine". Lé chef de l'Etat a assuré que "les médecins sont sous l'entière protection de l'Etat algérien et du peuple algérien". À cet effet, il a mis en garde que toute agression contre le personnel médical, qu'elle soit physique ou verbale, exposera son ou ses auteurs à des peines sévères "oscillant entre 5 et 10 ans de prison ferme". Par ailleurs, le chef de l'Etat a fustigé le retard accusé dans le versement de la prime exceptionnelle décidée par l'Etat au profit des professionnels de la santé en indemnité contre les dangers du Coronavirus (covid-19). D'autre part, le Président de la République a réitéré que "l'Etat prendra en charge, à travers des indemnisations, les petits commerçants et artisans touchés par la pandémie Covid-19". Evoquant l'Aïd El Adha, le Président de la République a expliqué que "le sacrifice est une sunna, mais le risque sanitaire n'est pas à écarter (...) nous ne pouvons être permissifs face à la mise en danger de la santé du citoyen", appelant l'ensemble des citoyens à

faire preuve de patience, de sagesse et de vigilance pour sortir de cette situation. En réponse à une question sur la personnalité qu'il a choisi pour discuter des questions de la mémoire avec la partie française, représentée sur décision du président français par l'historien Benjamin Stora, le chef de l'Etat a annoncé la désignation du Conseiller auprès de la Présidence de la République, chargé des Archives nationales et de la mémoire nationale, Abdelmadjid Chikhi, précisant que cette décision a été signifiée à la partie française. Le Président Tebboune a indiqué, dans ce sens, avoir évoqué avec le Président français la question de la mémoire "le plus normalement qu'il soit" et que "les choses sont claires et sans crispation aucune". Au volet économique, le Président de la République a réaffirmé la disponibilité des capacités financières permettant la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale. Assurant que l'essentiel est dans la gestion, le chef de l'Etat a cité, en outre, quelques 25 milliards de dollars de recettes d'hydrocarbures auxquels s'ajoutent 25 milliards de dollars de revenus du secteur de l'agriculture. Il a annoncé, dans ce sens, des changements au plan économique visant à mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures et à construire une nouvelle économie basée sur la création de richesses, la compétitivité et l'innovation. "Les changements économiques seront officiellement annoncés durant la réunion d'août et nous entamerons leur mise en œuvre directement", a-t-il ajouté. Concernant la durée que prendrait la concrétisation de ces réformes, le président de la République a indiqué qu'elles pourraient être finies durant le présent mandat comme elles pourraient être parachevées par le prochain président "sauf si le citoyen exprime autre volonté". Ces questions "fondamentales et décisives pour la nation ne devraient pas être liées à une personne", a-t-il ajouté. Le Président Tebboune a exprimé le vœu de voir le Plan de relance de l'économie nationale, qui sera annoncé lors de la réunion prévue les 16 et 17 août prochain, "faire l'objet d'une unanimité ou du moins une quasi-unanimité". Ce plan consacrera une nouvelle vision de l'économie nationale, longtemps basée sur la rente pétrolière et le commerce, reposant sur l'industrie et la création de nouvelles richesses alternatives, a expliqué M. Tebboune, relevant, dans ce cadre, que l'objectif escompté était la réduction à 20% de la contribution du secteur des hydrocarbures à l'économie nationale entre la fin de l'année en cours et 2021. La nouvelle vision est axée également sur l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et sur un rôle central des petites et moyennes entreprises, ainsi que des micro-entreprises et des startups, qui sont génératrices d'emplois d'une part et à la portée des

porteurs de projets d'autre part. Dans cette nouvelle approche, le secteur des hydrocarbures constituera "un support supplémentaire" pour l'économie nationale, en créant de la valeur ajoutée, a détaillé le Président de la République rappelant l'arrêt de l'importation des carburants définitivement à partir de 2021. Parallèlement, le produit national sera développé et l'activité agricole et l'exploitation des ressources minières seront élargies. Ces changements économiques concrétiseront, par ailleurs, la volonté des Algériens à changer le mode de gestion du pays, exprimée le 22 février 2019, a poursuivi le Président Tebboune. Ces réformes économiques interviendront parallèlement à des changements structurels sur le plan politique visant la moralisation de la vie publique et le renforcement du contrôle des citoyens de la gestion et des deniers publics afin d'aboutir à des décisions institutionnelles transparentes et non individuelles, et par conséquent pérennes, a soutenu le président de la République. Evoquant l'impérative révision des lois régissant l'économie nationale en vue d'assainir le climat économique et opérer une rupture avec les pratiques, le président de la République a rappelé que certains avaient tiré profit des lacunes juridiques, notamment en matière de marchés publics et de transfert de fonds vers l'étranger. Réitérant l'importance de la lutte contre toutes les formes de corruption, il a estimé que "la petite corruption n'était pas moins dangereuse que la grande corruption, voire même plus préjudiciable au citoyen". Sur un autre chapitre, le président Tebboune a insisté sur l'importance de préserver le caractère social de l'Etat en veillant à "la répartition équitable du revenu national entre tous les citoyens" estimant que les disparités sociales pouvaient être "une bombe à retardement". Il a mis en avant, dans ce contexte, l'impératif d'accorder aux zones d'ombre leur part en matière d'opportunités de développement et d'égalité de chances, assurant que "La majorité des citoyens ne demande pas la fortune mais simplement la préservation de leur dignité". Dans le même contexte, le président de la République a mis en avant le rôle majeur du secteur du Bâtiment dans la concrétisation de cette vision, au plan social à travers l'amélioration des conditions de vie du citoyen et au plan économique à travers la relance de la roue du développement, en ce sens que la réalisation d'un projet de logements nécessite plus de 45 matières. À une question sur les parties étrangères pouvant contribuer à la mise en œuvre du nouveau plan économique, le Chef de l'Etat a affirmé qu'il existait plusieurs pays amis économiquement solides qui pourraient accompagner les Algériens dans l'exécution de la nouvelle stratégie économique.

T. Benslimane

Protection des professionnels de la santé: Le président Tebboune signe l'ordonnance modifiant et complétant le code pénal

L'ordonnance modifiant et complétant le code pénal, signée hier par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, vise à assurer une protection "réglementée" des professionnels de la santé notamment contre les agressions verbales et physiques. Selon l'ordonnance, les nouvelles dispositions prévoient, entre autres, "la protection pénale de l'ensemble des personnels des établissements de santé publics et privés contre les agressions verbales et physiques, et la répression des actes de destruction des biens meubles et immeubles des établissements de santé et des actes d'atteinte à la dignité des patients et au respect dû aux personnes décédées, par le biais des réseaux sociaux». La décision de protection du corps médical a été officiellement prise lors du dernier Conseil des ministres qui a adopté le projet présenté par le ministre de la Justice, Gardes des Sceaux. Le président Tebboune avait insisté, lors de cette réunion, sur la "rigueur et la fermeté" avec lesquelles doivent être appréhendés les actes criminels touchant ces personnels, ordonnant qu'une attention "particulière" soit accordée aux besoins d'indemnisations dans les cas de dégradations des biens publics. Il avait également plaidé, lors de sa dernière entrevue avec des médias



nationaux, pour un durcissement des sanctions à l'encontre de toute personne se rendant coupable d'agressions sur les personnels de la santé. Le texte de loi vise notamment à mettre en place un dispositif pénal approprié destiné à protéger les professionnels de la santé face à la recrudescence des actes d'agression subis dans le cadre de leurs fonctions et à "réprimer les actes d'atteintes à la dignité des patients et au respect dû aux personnes décédées par le biais de la publication d'images et de vidéos" ainsi qu'à "réprimer l'intrusion aux lieux non

ouverts aux publics au sein des établissements hospitaliers et la répression aggravée des actes de destruction des biens et des équipements médicaux". L'ordonnance prévoit aussi une condamnation d'une à 3 années pour toute agression verbale, de 3 à 10 ans pour toute agression physique selon la gravité de l'acte et jusqu'à la perpétuité en cas de décès de la personne agressée. Pour ce qui est des pertes matérielles, en plus de la condamnation à une peine de 2 à 10 ans, une pénalisation financière sera appliquée de l'ordre de 3 millions de

dinars, à laquelle s'ajoute la demande de réparation présentée par l'établissement agressé. La démarche des pouvoirs publics en la matière a été vivement applaudie par des représentants de syndicats professionnels des personnels de la santé qui avaient réaffirmé, à l'occasion d'une conférence de presse conjointe, leur attachement à assurer "un bon" service au citoyen. Lors de cette conférence sur la gestion de la crise de la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), les représentants de quatre (4) syndicats des travailleurs du secteur de

la santé, à savoir : le Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (SNECHU), le syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), le syndicat nationale des médecins libéraux (SNML), et le syndicat algérien des paramédicaux (SAP), avaient affirmé que "cette loi intervient en vue de mettre un terme à certaines formes d'agressions verbales et physiques à l'encontre des staffs médicaux et paramédicaux", soulignant, l'impératif de doter le secteur des moyens nécessaires à même d'assurer une bonne organisation des établissements hospitaliers et de sensibiliser le citoyen pour éviter ce genre de pratiques. Ils ont, toutefois, fait savoir que l'application de ce texte loi "requiert la mise en place de conditions spécifiques aux structures sanitaires", à l'instar de la délégation d'un représentant judiciaire au niveau des établissements sanitaires pour représenter les travailleurs et éviter ainsi l'absentéisme. Ces syndicalistes ont également estimé que "les mesures coercitives, seules, ne peuvent pas résoudre ces problèmes", soutenant qu'il fallait, parallèlement que ces mesures "soient accompagnées d'une réforme du système sanitaire et de la sensibilisation du citoyen".

Yasmine D

Algériens rapatriés de l'étranger les procédures de confinement allégées

Le ministère de la Santé a décidé d'assouplir les procédures de confinement des Algériens rapatriés de l'étranger, notamment les personnes âgées de plus de 80 ans et celles souffrant de maladies chroniques... Ces catégories de personnes, après un long séjour à l'étranger imposé par la pandémie du coronavirus (covid-19), pourront rester isolées à domicile au lieu des établissements hôteliers réquisitionnés par l'État. C'est ce qu'indique la note N°30 signée le 29 juillet par le Dr Djamel Fourar, directeur de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles au ministère de la Santé et porte-parole du comité scientifique de suivi de l'évolution de l'épidémie du coronavirus en Algérie. « Dans le cadre de la prise en charge sanitaire des ressortissants mis en confinement, provenant de diverses régions du monde, et à l'effet d'assouplir les procédures pour les personnes en état de vulnérabilité, il vous est demandé, après un examen médical systématique, de dispenser de confinement toutes les personnes âgées de plus de 80 ans avec ou sans comorbidité, les malades présentant une maladie chronique documentée, les personnes ayant séjourné à l'étranger pour des motifs médicaux, les femmes enceintes, les enfants mineurs et toutes les personnes dont l'état physique et ou psychologique est jugé par le médecin inapte pour le confinement sur site», lit-on dans ce document adressé aux walis, aux directeurs de la santé publique et aux responsables des établissements hospitaliers. Selon la même source, les personnes qui bénéficient de cette procédure devront, néanmoins, « s'engager sur l'honneur à respecter le confinement à domicile pour une durée de 14 jours ». « Par ailleurs, concernant le reste des rapatriés ne rentrant pas dans les catégories suscitées ils sont, après la levée de leur confinement, maintenus en confinement à domicile moyennant un engagement sur l'honneur de poursuivre ce confinement », indique encore la note du ministère de la santé. Autrement dit, les autorités semblent avoir prévu une réduction de la durée du confinement dans les hôtels. C'est ce que laisse entendre ce dernier paragraphe du document. Pour rappel, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a fait savoir que 8511 citoyens algériens bloqués à l'étranger ont été rapatriés jusqu'au 28 juillet, dans le cadre de la poursuite de la deuxième phase de l'opération de rapatriement, lancée le 20 du mois écoulé. Jeudi dernier, le même responsable a fait savoir que la troisième phase de l'opération de rapatriement des algériens bloqués à l'étranger pour cause de pandémie (Covid-19) sera lancée début août avec 13 vols programmés durant la période allant du 4 au 9 août, dont 9 vols prévus à partir de 4 grands aéroports où seront regroupés des algériens bloqués dans plusieurs pays à travers le monde.

A.B

Forêts (DGF) Près de 8 800 hectares ravagés par les feux entre le 1er juin et le 1er août



La direction générale des forêts a enregistré 1.216 foyers d'incendies, entre le 1er juin et le 1er août, ayant parcouru une superficie globale de plus de 8.778 hectares (ha). "Ces feux ont ravagé 2.846 ha de forêts, 3.245 ha de maquis et 2.687 ha de broussaille", indique la même source en précisant qu'elle enregistrerait en moyenne 20 foyers quotidiennement et une superficie de 7,2 ha/foyer durant cette période. La DGF indique que la wilaya la plus touchée par les feux de forêts durant la période considérée est celle de Tizi-Ouzou avec 1.767,5ha et 153 foyers (dont 414,5ha de forêts), suivie de Béjaia (1.516,5 ha, 68 foyers dont 479ha de forêts), Tiaret (852,85 ha et un total de 32 foyers dont 258,3ha de forêts) et enfin Sétif avec 716,5ha et 23 foyers dont 366,5ha de forêts). Pour la période allant du 1er juin au 25 juillet, il a été enregistré 814 foyers d'incendie ayant parcouru une superficie totale de 4.277ha dont 1.498 ha de forêts, 1.230 ha de maquis et 1.549 ha de broussailles, soit une

moyenne de trois 15 foyers/jour et une superficie de 5 ha/foyer. Quant à la période comprise entre les 25 et 29 juillet, il a été enregistré 328 foyers d'incendie ayant parcouru une superficie totale de 3.928ha ayant affecté une superficie de 1.254 ha de forêts, de 1.814 ha de maquis et 870 ha de broussailles, soit une moyenne de trois 47 foyers/jour et une superficie de 12ha/foyer. Les 26, 27 et 28 juillet, ont été marqués par une grosse vague de chaleur pour lesquels un BMS avait été mis par les services de la météo et transmis à toutes les conservations concernées par les incendies. Durant ces trois jours de canicule, il a été enregistré 207 foyers dans 24 wilayas avec une superficie parcourue par le feu estimée à 3.049ha dont 1.033ha de forêts, 1.399 ha de maquis et 617 ha de broussaille, soit une moyenne de 69 foyers/jours et une superficie 15ha par foyer. Concernant le bilan des deux jours de l'Aïd, la DGF a fait état de 134 foyers dont 59 incendies durant le premier jour et les chiffres provi-

soires évaluent les superficies affectées durant ces deux jours à 613 hectares (155 ha de forêts, 194 maquis et 264 ha de broussailles). La DGF énumère 26 wilayas affectées par les incendies durant ces deux jours : El Tarf (27 foyers), Jijel (18 foyers), Tizi Ouzou et Skikda (10 foyers chacune), Médéa (8 foyers), Souk Ahras et Bouira (6 foyers chacune), Batna et Sétif (5 foyers chacune), Khenchela, Blida et Mostaganem (4 foyers chacune), Annaba Tissemsilt, Oum El Bouaghi et Boumerdes (3 foyers chacune), Bordj Bou Arreridj, Tébessa, Guelma, Chlef, Sidi Bel Abbès, Aïn Defla et M'Sila (2 foyers chacune). Selon la DGF, le dispositif de prévention et de lutte contre les feux de forêts mis en place depuis le 1er juin 2020 sera maintenu jusqu'à la fin de la campagne, prévue le 31 octobre en cours. Ce dispositif concerne 40 wilayas parmi lesquelles 37 ont été touchées par les incendies de forêts et trois ont été jusque-là épargnées (El Bayadh, Laghouat, et Naama).

Kahina Tasseda

Médiateur de la République :



Le décret portant nomination de délégués locaux du médiateur de la République publié au journal officiel

Le décret portant nomination de délégués locaux du médiateur de la République, une instance de recours non juridictionnelle, a été publié dans le dernier Journal officiel. M. Mohammed Djlaïla a été ainsi nommé délégué local du médiateur de la République à la wilaya d'Adrar, Ahmed Zidane, à la wilaya de Chlef, Madani Zebda, à la wilaya

de Laghouat, Omar Gheriani, à la wilaya d'Oum El Bouaghi, Abdelhafid Brima, à la wilaya de Batna, Malek Boukemche, à la wilaya de Béjaïa, Menacer Alloui, à la wilaya de Biskra, Lakhdar Rahmani, à la wilaya de Béchar, Douadi Mansouri, à la wilaya de Blida, Abdelhafid Lamouri, à la wilaya de Bouira, Dahmane Hamza, à la wilaya de Tamenghasset. Selon le dé-

cret, M. Mohamed Lakhdar Zehouani, a été nommé délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Tébessa, M'Hammed Bordji, à la wilaya de Tlemcen, Reda Said, à la wilaya de Tiaret, Mohamed Ghobri, à la wilaya de Tizi Ouzou, Djazia Taflis, à la wilaya d'Alger, Samir Kasri, à la wilaya de Djelfa, Abdeslam Laouet, à la wilaya de Jijel, Assia Ben-

chine, à la wilaya de Sétif, Abderrahmane R abahi, à la wilaya de Saïda, Hamid Chekkat, à la wilaya de Skikda, Hocine Bouda, à la wilaya de Sidi Bel Abbès, Maamoun Soussa, à la wilaya de Annaba, Abderrazak Messaoudia, à la wilaya de Guelma, Yahia Sellami, à la wilaya de Constantine et Amir Hamoum, à la wilaya de Médéa. Sont également nommés délégués lo-

caux du médiateur de la République, M. Fethi Staïli, à la wilaya de Mostaganem, Abderrezak Bali, à la wilaya de M'Sila, Abdelhamid Taïb, à la wilaya de Mascara, Abdellatif Zitouni, à la wilaya de Ouargla, Choab Baghli, à la wilaya d'Oran, Omar Bessaïd, à la wilaya d'El Bayadh, Brahim Intamat, à la wilaya d'Illizi, Farid Amara, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj et Mohamed Zougari, à la wilaya de Boumerdes. Conformément à ce décret présidentiel, Amine Meslem Benmohamed est nommé délégué local du médiateur de la République à la wilaya d'El Tarf, Mahdjoub Salmi, à la wilaya de Tindouf, Abdel Illah Boubetra, à la wilaya de Tissemsilt, Belgacem Sahra, à la wilaya d'El Oued, Mohamed El Bachir Chorfi, à la wilaya de Khenchela, Yacine Khedaïria, à la wilaya de Souk Ahras, Fayçal Ammari, à la wilaya de Tipaza, Saïd Rabadj, à la wilaya de Mila, Sami Maazouzi, à la wilaya de Aïn Defla et Abdelmadjid Maberki, à la wilaya de Naâma. M. Tewfik Moustiri est nommé, quant à lui, à la wilaya d'Aïn Temouchent, Saleh Blidi, à la wilaya de Ghardaïa, et Djilali Benaoula, à la wilaya de Relizane. Un autre décret paru dans le même numéro du Journal officiel nomme également Ahmed Bouaicha délégué local du médiateur de la République à la circonscription administrative à Timimoun, Omar Lansari, à Bordj Badji Mokhtar, Ahmed Larabi, à Béné Abbès, Mohamed Saleh Taleb Abdallah, à In Salah, Foufou Chiket, à In Guezzem, Nour Eddine Zentar, à El Menia, Atef Mertil à El Meghaier, Fethi Aloui, à Ouled Djellal, Slimane Ouaidane, à Djannet, Omar Ouenes, à Addabab, Mohamed Salah El Tidjani, à Touggourt.

Coronavirus

« L'Algérie sera parmi les "premiers pays" à acquérir le vaccin anti covid-19 » affirme Djerad

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a affirmé, hier à Alger, que l'Algérie "sera parmi les premiers pays à acquérir le vaccin anti Covid-19". Dans une déclaration à la presse, à l'issue d'une réunion ministérielle consacrée à l'exploration du marché des vaccins anti-Coronavirus, à laquelle ont pris part plusieurs ministres, ainsi que le directeur général de l'Institut Pasteur, le Premier ministre a précisé que "cette réunion a été tenue, suite aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'effet d'accélérer les contacts indispensables avec les pays ayant réalisé une avancée dans leurs recherches pour la production du vaccin anti Covid-19. L'Algérie, en tant que pays et gouvernement, sera parmi les premiers pays à acquérir ce vaccin", soulignant que "tous ceux qui en ont besoin seront vaccinés". Après avoir qualifié, lors de cette réunion, la décision du président de la République "de très importante et significative", M. Djerad a indiqué que le gouvernement "entreprendra un travail scientifique et minutieux afin d'organiser une méthodologie à même de permettre l'utilisation de ce vaccin dans les plus brefs délais, au profit des citoyens", soulignant que "plusieurs pays, laboratoires et multinationales travaillent d'arrache-pied

pour parvenir à ce vaccin». Le Premier ministre a relevé, en outre, "plusieurs indicateurs confirmant que bon nombre de laboratoires avaient atteint la 3e étape, à savoir: les essais sur les humains, afin de s'assurer de l'efficacité du vaccin et de son effet positif sur la santé humaine». Faisant savoir que grâce à cette démarche, l'Algérie affrontera "un autre défi" dans la lutte contre la covid-19, M. Djerad a affirmé que "le premier défi était la réalisation des tests de dépistage et l'acheminement des équipements et du matériel de protection à bord des avions de l'Armée nationale populaire (ANP). Le deuxième défi était lié à la garantie des bavettes, tandis que le troisième consistait en l'utilisation de la Chloroquine, grâce à laquelle nous avons réussi à protéger la santé des patients atteints du virus", exprimant le souhait de voir "le défi inhérent au vaccin aboutir à des résultats positifs". A cette occasion, Le Premier ministre a réitéré son appel aux citoyens quant à l'impératif de faire preuve de vigilance notamment en ce qui concerne "le port obligatoire de masque de protection et le respect des règles de la distanciation physique" afin de "venir à bout de cette pandémie et de franchir une nouvelle étape pour la prospérité du pays".

Kherat K

Aïd El-Adha :

Les Ministères de la Solidarité et du Travail honorent le personnel médical féminin

Le ministère de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme et celui du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ont organisé samedi à Alger une cérémonie en l'honneur du personnel médical féminin en première ligne de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, et ce à l'occasion de l'Aïd El-Adha. Organisée au centre familial de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) à Ben Aknoun, en présence de la ministre de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme et ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale par intérim, Kaoutar Krikou, du ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, et du ministre délégué chargé de l'Environnement saharien, Hamza Al Sid Cheikh, la cérémonie a été marquée par la remise de certificats de remerciements, de reconnaissance et de gratitude à nombre de femmes du secteur de la Santé en première ligne de la lutte contre l'épidémie de nouveau coronavirus. Dans une brève allocution à cette occasion, Mme Krikou a salué les "efforts colossaux" consentis par le personnel médical, en rendant un hommage appuyé aux femmes qui, a-t-elle dit, "œuvrent inlassablement à sauver des vies partant de leur conviction que le devoir national passe avant l'engagement familial». Soulignant que l'Etat avait mis en place des mesures importantes au profit de cette catégorie, la ministre a affirmé que ces démarches participent d'une conviction quant à l'importance de "promouvoir la place de la femme dans la société, aux côtés de l'homme, pour l'édification d'une Algérie Nouvelle». Mme



Krikou s'est engagée, par ailleurs, à poursuivre le soutien aux efforts de l'"Armée blanche" dans la lutte contre le Coronavirus. De son côté, le ministre de la Santé a salué "les efforts de +l'Armée blanche+ et la volonté de fer de ses éléments dans la lutte contre la crise sanitaire", mettant en avant "les décisions et mesures prises par les autorités officielles et la société civile, en vue d'accompagner le personnel médical dans l'éradication de la pandémie de la Covid-19". Intervenant à l'occasion, la directrice de l'hôpital d'Ain Taya, Zahi Keltoum a salué cette initiative ainsi que les différentes mesures prises par les Pouvoirs publics en soutien au personnel soignant. Tout en s'inclinant devant la mémoire des travailleurs du secteur de la santé, qui ont perdu la vie alors qu'ils affrontaient l'épidémie de Coronavirus, Mme Zahi a appelé les citoyens à manifester leur solidarité avec les staffs médicaux, "en respectant aussi bien les différentes mesures de prévention que le confinement à domicile.

Houda H/ Ag

Feux de forêts : Djerad installe une cellule de veille chargée du suivi et de l'évaluation de la situation



Une cellule de veille chargée du suivi et de l'évaluation de l'évolution de la situation de feux de forêts ainsi que de l'efficacité des dispositifs de prévention et de lutte prévus à cet effet a été installée jeudi dernier, dont voici le texte intégral :

"Le Premier Ministre, Monsieur Abdelaziz DJERAD, a procédé le jeudi 30 juillet 2020, à l'Installation de la cellule de veille chargée du suivi et de l'évaluation en permanence de l'évolution de la situation de feux de forêts ainsi que de l'efficacité des dispositifs de prévention et de lutte prévus à cet effet. Cette cellule de veille a pour rôle également d'enquêter sur les origines de ces feux et de mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Etat pour protéger et sécuriser les populations et les biens. Lors de l'installation de cette cellule de crise, il a été souligné que le bilan établi au 29 juillet 2020 fait état de 1082 foyers de feux totalisant une surface parcourue de 8165 hectares, dont 2691 hectares de forêts, 3051 hectares de maquis et 2423 hectares de broussailles. Le plus grand nombre de surfaces parcourues par les feux a été enregistré au cours de la dernière semaine de juillet. Il a été constaté, par ailleurs, avec satisfaction, que ce bilan ne fait état d'aucune perte humaine et ce, grâce à la mobilisation, sans relâche, des services de la Direction Générale de la Protection Civile, de la Direction Générale des Forêts et des pouvoirs publics. Il est à noter, également, que sur les quarante (40) wilayas faisant partie du dispositif de prévention et de lutte, seules quatre (4) wilayas d'entre elles n'ont pas

connu de feux de forêts. Par ailleurs, il a été prouvé qu'un certain nombre de départs de feux relèvent d'actes criminels et dont certains auteurs présumés ont été arrêtés. Pour maîtriser rapidement cette situation et contenir les incendies de forêts, Monsieur le Premier Ministre a donné les instructions et les orientations suivantes :

- La cellule de crise est présidée par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, et composée de l'ensemble des secteurs concernés (Agriculture, Ressources en eau, Gendarmerie Nationale, Direction Générale de la Sûreté Nationale, Direction Générale de la Protection Civile, Direction Générale des Forêts).
- Des enquêtes doivent être diligentées rapidement concernant les feux de forêts dont les indices laissent présager des faits de nature criminelle.
- Il y a lieu d'établir rapidement un recensement de l'ensemble des moyens matériels disponibles et proposer, le cas échéant, un programme (immédiat, à court et à moyens termes) pour le renforcement du parc existant.
- Faire une évaluation objective du dispositif de prévention et de lutte contre les incendies de forêts en vigueur et proposer toutes les mesures permettant son amélioration et son efficacité.
- Engager l'ensemble de nos moyens technologiques pour le renforcement de la surveillance aérienne et par satellite et l'amélioration du renseignement sur le départ des feux de forêts.
- Favoriser la solidarité citoyenne en mobilisant les riverains, les bénévoles et les associations civiles à l'effet

de mieux renforcer la "surveillance humaine" et la prévention et la lutte contre les feux de forêts,

- Solliciter les autorités locales pour accélérer l'ouverture des pistes dans les forêts ainsi que tous autres travaux facilitant l'intervention des moyens mobilisés,
- La Cellule de crise est chargée également de :
 - 1- suivre et d'évaluer la situation des feux forêts et d'en établir "un Bulletin quotidien"
 - 2- réaliser une cartographie nationale des feux de forêts et d'affiner les statistiques y afférents
 - 3- proposer toute mesure de nature à améliorer la prévention et la lutte contre les feux de forêts
 - 4- mettre en place un plan de communication et d'informer régulièrement les populations de l'évolution de la situation.

Il a également chargé l'ensemble des secteurs concernés à réfléchir sur une nouvelle stratégie de prévention, d'anticipation et de lutte contre les feux de forêts qui s'articulera, notamment, sur la mobilisation et la fédération de l'ensemble des moyens possibles y compris les aspects liés aux moyens d'investigation et d'enquêtes. Au titre de l'approfondissement et de l'enrichissement de cette stratégie, il a été retenu l'organisation d'une journée nationale consacrée à cette problématique. Enfin, Monsieur le Premier Ministre a indiqué qu'un décret fixant les éléments de cette nouvelle stratégie sera élaboré de manière à donner à celle-ci les fondements juridiques et organisationnels nécessaires à sa mise en œuvre et à son suivi".

N.I/ Ag

Numérisation Lancement prochain d'une application pour le dépôt électronique des comptes sociaux

Une application destinée à permettre aux sociétés commerciales de déposer leurs comptes sociaux par voie électronique sera prochainement lancée par le ministère du commerce, Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a présidé, hier , en compagnie du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aïssa Bekkaï, une réunion consacrée au suivi de la réalisation de cette nouvelle application, et ce dans le cadre de la poursuite du processus de modernisation et de numérisation du secteur. La nouvelle application dont la création a été ordonnée par le ministre du Commerce, au niveau du portail électronique du Centre national du registre du commerce (CNRC), tend à éviter aux concernés les déplacements vers les différentes antennes du CNRC, réparties à travers l'ensemble du territoire nationale pour le dépôt des comptes sociaux. Elle permettra, en outre, de renforcer les mécanismes de paiement électronique, et partant gagner du temps, souligne la même source, assurant que le reçu de paiement sera délivré le jour même du dépôt. L'application en question sera disponible dans un délai maximum de «15 jours », et le lancement sera donné en présence des différents médias.

Omar B

Aïd el Adha à Rouiba Extranet collecte plus de 13000 peaux de moutons

Le directeur de l'unité de Rouïba (Alger est) de l'Entreprise de nettoyage de la wilaya d'Alger (Extranet), Billel Titouh a affirmé que son unité avait collecté plus de 13000 peaux de moutons durant les deux jours de l'Aïd el Adha, à travers les communes de la circonscription administrative de Rouïba. M. Titouh a indiqué que ladite unité relevant de l'Entreprise Extranet avait collecté durant les deux jours de l'Aïd el Adha «13400 peaux de moutons après le sacrifice, à travers les communes de Herraoua, Rouïba et Reghaïa relevant de la circonscription administrative de Rouïba", notant que «9 camions ont été mobilisés dans le cadre de cette opération». «Il a été décidé de l'octroi de 10 tonnes de sel aux associations actives à l'effet de les distribuer aux citoyens» et de les impliquer dans l'opération de sensibilisation au bon usage des peaux de moutons ou de leur jet, et ce au terme de la réunion de coordination, tenue la veille de l'Aïd el Adha avec le wali délégué de la wilaya de Rouïba et des représentants d'associations actives et l'unité de Rouïba de l'Entreprise de nettoyage Extranet, a souligné le même responsable. Au regard de la densité démographique de la commune de Réghaïa (130.000 habitants), 11 camions à benne tasseuse, 3 camions de ramassage des ordures d'une capacité de 20 tonnes chacun et un bulldozer ont été mobilisés, ainsi que 160 agents d'hygiène et chauffeurs réquisitionnés, à la veille de l'Aïd, ayant achevé leur tâche au bout de trois(3) jours", a-t-il détaillé. Selon le même responsable, ces équipements étaient «suffisants» pour couvrir toutes les agglomérations de cette commune, avec un taux de ramassage des ordures de 100 %, au deuxième jour de l'Aïd, ajoutant qu'il n'y avait aucun point noir d'ordures de l'Aïd. Le service de l'environnement et d'hygiène relevant de la commune de Réghaïa avait souligné sur sa page officielle Facebook que les agents de la commune avaient lancé une opération de désinfection et de nettoyage des différents espaces communs et quartiers, à l'instar de la cité Djaafri, et des coopératives immobilières à proximité de la gare routière Bouraada Aïssa et la route nationale N° 24, et ce dans le cadre des mesures préventives de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (covid-19).

Consacrée à l'après Covid-19 à Addis Abeba (Ethiopie)

La Conférence économique africaine 2020 se tiendra au début décembre

L'édition 2020 de la Conférence économique africaine aura lieu du 1er au 3 décembre 2020 à Addis-Abeba (Ethiopie) en linge pour débattre de développement du continent après la crise sanitaire Covid-19.Organisée conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), cette conférence a pour thème "l'Afrique après le Covid-19 : accélérer les progrès vers un développement durable inclusif". Il s'agira, en particulier, d'examiner les moyens pour les pays africains de renforcer leur résilience et de mieux se préparer pour faire face aux chocs futurs. Avec comme toile de fond les effets négatifs persistants du Covid-19, les chercheurs, les décideurs et les autres participants sont invités à réfléchir, à tirer des leçons des pratiques qui ont fait leurs preuves en Afrique et ailleurs et à formuler des recommandations sur les voies et moyens pour les économies africaines de retrouver le chemin d'un progrès accéléré vers la réalisation des Objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063.La Conférence permettra à des universitaires de renom et à de jeunes chercheurs de présenter aux responsables politiques et aux décideurs leurs travaux de recherche axés sur des solutions. Elle devrait déboucher sur des recommandations propres à renforcer la réponse de l'Afrique aux situations d'urgence, à développer des capacités de résilience, à accélérer la reprise après les chocs et à mieux reconstruire dans le cadre de la Décennie d'action des Nations unies pour les Objectifs de développement durable. La Conférence donnera la priorité aux contributions axées sur les solutions. Les jeunes chercheurs africains, hommes et femmes, sont particulièrement encouragés à participer. À cet effet, la Conférence a lancé un appel à contributions et les auteurs intéressés ont jusqu'au 21 août courant pour soumettre leurs travaux à l'adresse www.uneca.org/aec2020 et par courriel à l'adresse aec2020@un.org.Depuis son lancement en 2006, la Conférence économique africaine a favorisé le dialogue et l'échange de connaissances sur une variété de questions et de défis auxquels l'Afrique est confrontée.

Port de Béjaïa : Plus de 400 millions DA de pertes après 12 jours de grève

Le bras de fer entre la direction de l'Entreprise portuaire de Béjaïa (EPB) et les travailleurs en grève illimitée depuis le 20 juillet se poursuit. Les conséquences sur le port se chiffrent en centaines de millions de dinars de pertes. Ce mouvement de grève a paralysé toutes les activités de marchandises du port, et seule l'activité du port pétrolier est assurée par le traitement des bateaux transportant le gaz et le pétrole. Selon le PDG de l'EPB, Halim Kasmi, l'entreprise a enregistré durant les 12 jours de grève (jusqu'à hier), plus de 400 millions DA. Pour rappel, la grève des employés de l'EPB a été initiée par la section syndicale, avec le soutien de l'union locale UGTA, qui exigent le départ du PDG Halim Kasmi. Le conseil syndical dénonce l'« instabilité de l'entreprise », le « harcèlement des travailleurs par le PDG afin de les obliger à signer une convention portant sur la contribution des œuvres sociales à la prime d'intéressement annuel » et « l'absence de dialogue dans les décisions entreprises par la direction ». « J'ai appelé au dialogue et non à la grève et au débrayage intempestif qui pénalisent l'entreprise, le développement régional et la situation des travailleurs », a indiqué le PDG de l'EPB en rappelant que c'est le 5ème débrayage depuis son installation à la tête de l'entreprise en septembre 2019. « C'est une prise d'otages organisée par certaines personnes qui ont confisqué la vérité aux travailleurs », a-t-il

dénoncé dans une déclaration au journal El Moudjahid de ce dimanche 2 août 2020.

Le Port enregistre des pertes de 40 millions de dinars par jour

« Nous avons tenu deux réunions sans aucun résultat, ils demandent uniquement mon départ », a ajouté Halim Kasmi. « Avec cette grève illimitée, nous enregistrons une perte de 40 millions de dinars par jour, soit plus de 400 millions de dinars à ce jour, 12ème jour de grève, et des surestaries de 700.000 dollars en facturations de fret », a-t-il précisé.

Selon le PDG de l'EPB, ce n'est pas au conseil syndical d'exiger son départ, ce n'est pas une revendication sociale. « Je suis sous contrat pour atteindre les objectifs fixés par le groupe et c'est seulement aux responsables de la tutelle et du groupe de juger mes résultats et seul le conseil d'administration peut décider de mon sort », a-t-il dit. « Donc, les revendications énumérées sont fausses. Les portes du dialogue sont ouvertes mais ces gens refusent de s'asseoir autour d'une table pour discuter dans un cadre légal et organisé. Certes, la discipline de travail que j'ai instaurée dérange ces gens », a-t-il expliqué. Selon Halim Kasmi, « contrairement à ce qu'avancent les grévistes sur la situation du port qui sollicitent une commission d'enquête sur sa gestion, je dirai que toute commission est la bienvenue car le port de Béjaïa va bien

et les indicateurs affichés sont élogieux ». Le PDG de l'EPB s'est, par ailleurs, expliqué sur le « harcèlement fait par le PDG de les obliger à signer une convention portant sur la contribution des œuvres sociales à la prime d'intéressement annuel », qui le lui reproche le syndicat. À ce propos, Halim Kasmi a indiqué : « Le 3 juin dernier, l'assemblée générale a fait un effort pour octroyer une prime d'encouragement aux travailleurs malgré les résultats avec une baisse de 51% par rapport à l'année précédente. L'AG a fixé la somme à 175.000 DA brut, soit 146.000 DA net. Les ouvriers voulaient plus que cela. La somme a été augmentée à 220.000 DA par travailleur. J'ai demandé à ce que les œuvres sociales participent à hauteur de 20.000 DA par travailleur et l'entreprise avec une somme supplémentaire de 75.000 DA pour attendre les 220.000 DA souhaités. Mais lors de la réunion du 5 juin dernier, les membres du comité de participation et du syndicat se sont reniés et ont refusé de signer le procès-verbal de réunion en rejetant les décisions prises. J'ai pris la décision de ne pas pénaliser les travailleurs de cette prime et j'ai procédé à son versement. Les conditions de travail des travailleurs ont été nettement améliorées avec une meilleure grille de salaires et chaque mois un trophée et décerné au meilleur ouvrier ».

Le port « consigné jusqu'à nouvel ordre »



Pour le PDG de l'EPB, « cette grève qui intervient dans une situation sanitaire exceptionnelle due à la pandémie de coronavirus porte un grand préjudice à l'entreprise qui a déjà enregistré des cas confirmés », mais « toutes les mesures barrières ont été mises en place en multipliant les actions de prévention et de sensibilisation en collaboration avec les services de la direction de la santé ». Selon lui, « il a ainsi été mis à la disposition des employés tous les moyens de protection nécessaires (bavettes, gel hydro alcoolique, savon, désinfection périodique des bureaux, locaux et des navires) », aussi « un dispositif a été mis en place par la DSP sur les opérations de pilotage

et de traitement des navires afin de s'assurer de l'admissibilité des navires ne présentant aucun risque sanitaire pour le personnel du port et autres auxiliaires et prévoir éventuellement l'isolement des navires suspects ». Pour rappel, en raison de ce débrayage, le port de Béjaïa a été « consigné jusqu'à nouvel ordre », a indiqué, la semaine passée, l'EPB dans une note datée en demandant aux usagers de cette infrastructure portuaire de dérouter leurs navires vers d'autres ports algériens. L'entreprise a ajouté qu'elle continuera à assurer ses services pour les navires transportant des produits stratégiques (hydrocarbures, gaz, animaux vivants...). **O.M**

Finance islamique: La BNA obtient le certificat de conformité aux préceptes de la Charia



L'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique a donné son accord pour l'octroi du certificat de conformité aux préceptes de la Charia à la Banque nationale d'Algérie (BNA) pour la commercialisation de produits relevant de la finance islamique, a indiqué hier un communiqué du Haut Conseil Islamique (HCI). L'Autorité charaïque nationale de la fatwa poursuit l'étude minutieuse et approfondie des dossiers inscrits à l'ordre du jour de ses travaux, à l'effet de délivrer le certificat de conformité aux préceptes de la charia, au profit d'autres établissements bancaires et financiers, pour les besoins de commercialisation des produits relevant de la finance islamique. Pour rappel, l'Autorité charaïque nationale de la fatwa a été installée, le 1er avril passé, au niveau du Haut Conseil Islamique (HCI). L'autorité s'est vue confier

la mission de procéder à l'examen des dossiers qui lui seront parvenus des établissements bancaires et financiers désirant introduire ce genre de produits dans leurs prestations bancaires. En application du Règlement N° 20-02 du 20 Rajab 1440 correspondant au 15 mars 2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et les établissements financiers, notamment l'article 14, la banque ou l'établissement financier doit obtenir, préalablement à l'introduction de la demande d'autorisation auprès de la Banque d'Algérie pour la mise sur le marché de ses produits de finance islamique, la certification de conformité aux préceptes de la charia, délivrée par l'Autorité Charaïque Nationale de la Fatwa pour l'Industrie de la Finance Islamique.

Moussa O

Développement rural : Une décentralisation réussie dépend des prérogatives attribuées aux acteurs locaux

Le développement rural est tributaire d'une décentralisation "progressive" et "graduelle" dans la prise de décision, impliquant l'octroi des prérogatives aux acteurs locaux en vue de développer des solutions et des projets territoriaux, a estimé hier un expert en agroéconomie. S'exprimant sur les ondes de la Radio nationale, le Pr. Ali Daoudi, agroéconomiste et enseignant chercheur à l'école nationale supérieure d'agronomie (ENSA), a souligné que la décentralisation ne peut réussir sans la délégation de prérogatives aux acteurs locaux (élus locaux et associations représentant la société civile) afin qu'ils puissent prendre des décisions et contribuer ainsi au développement durable de chaque région du territoire. « Il devient impératif de créer le cadre et l'architecture institutionnels qui permettent la décentralisation pour donner plus de prérogatives aux élus locaux qui sont proches des citoyens et connaissent à la fois les ressources du territoire et ses contraintes, ainsi que les besoins des citoyens », a expliqué l'expert. Le Pr. Daoudi a considéré dans ce contexte que l'Assemblée populaire communale (APC) était la cellule de développement local par excellence et qu'il faudrait créer au profit des élus locaux un cadre réglementaire afin qu'ils puissent développer des politiques de développement territorial. Mais, il a relevé que cet objectif ne peut



se concrétiser sans le développement de la fiscalité locale offrant ainsi aux acteurs locaux les moyens pour réaliser des projets sans attendre les allocations budgétaires de l'Etat. « Il est nécessaire de donner des avantages fiscaux au niveau local dans le but de créer une attractivité dans ces territoires, car c'est en fonction de leur niveau d'attractivité (des avantages fiscaux) qu'un grand nombre d'investisseurs puissent être attirés dans ces régions », a expliqué l'intervenant. Il a souligné, dans le même cadre, que les investisseurs ne sont pas seulement attirés par les avantages fiscaux, mais également par le cadre de vie dans lequel ils évoluent, es-

timant que « ces territoires doivent être impérativement dotés d'infrastructures et développer un cadre de vie agréable pour les investissements ». Tout en évoquant la réunion du Conseil du gouvernement qui doit avoir lieu mercredi et jeudi, le Pr. Daoudi a indiqué que « ça sera l'occasion d'engager un vrai débat sur ce sujet afin de construire une vision à long terme sur la question de la décentralisation qui devra se faire de manière graduelle, mais avec un cap clair et bien précis ». Le Pr. Daoudi a affirmé que 62 % des communes que compte le pays sont de nature rurales et que 12 millions d'algériens vivent dans ces espaces.

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

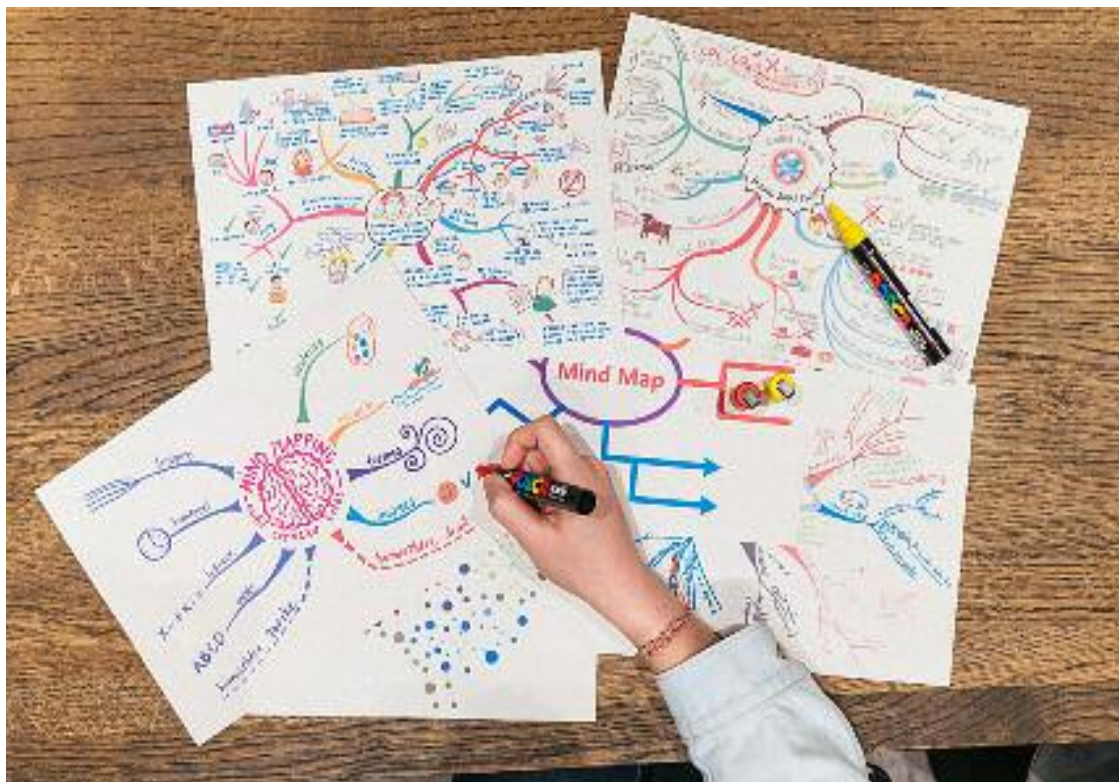
Ces manières de s'organiser différemment

Si la crise sanitaire nous a bien appris quelque chose, c'est que nous avons la capacité à nous organiser différemment. Que l'on parle d'horaires de travail qui s'annoncent chamboulés ou encore de lieu de travail, de nombreux éléments peuvent être revus pour transformer votre organisation personnelle. Si d'autres procédés peuvent s'avérer contreproductifs au niveau du rythme du corps, elles peuvent représenter un bon moyen de changer vos habitudes ou de créer de l'émulation.

Le lieu de travail pour un maximum de flexibilité

Première chose que vous pouvez changer et vous l'aurez sûrement remarqué, votre lieu de travail n'a peut-être pas vocation à être fixe. Autrement dit, vous n'êtes probablement pas obligé de passer chacune de vos heures de travail à votre bureau et bon nombre de tâches peuvent sûrement être exécutée d'ailleurs. S'il s'agit d'une obligation pour bon nombre de métiers avec un télétravail encore obligatoire pour une bonne partie des collaborateurs, vous pouvez vous créer une règle de flexibilité à partir de maintenant ou pour l'avenir. Certaines tâches peuvent par exemple parfaitement être exécutées de chez vous alors que d'autres le seront au bureau. Vous pouvez ainsi varier votre environnement de travail. Attention tout de même dans de nombreux cas qui seront présentés à prendre en compte votre conjoint ou famille. Bien sûr, ce changement implique que vous mettiez ou ayez mis en place les outils adéquats pour communiquer avec vos équipes au besoin à distance ou que vous puissiez réaliser votre travail de façon identique.

Chambouler vos heures de travail



Si le corps aime bien la régularité tout comme le sommeil, rien ne vous empêche de base d'éviter les heures d'affluence comme beaucoup d'entreprises le font désormais. Si vous le souhaitez vous pouvez carrément modifier les vôtres. Si ce n'est pas très conseillé sur le long terme, vous pouvez tout de même décider de travailler de nuit et de modifier complètement votre rythme pour profiter du calme de la nuit et de l'absence de coups de téléphone ou d'emails qui deviennent généralement rare entre 20H et 07H du matin. Une manière d'optimiser votre concentration notamment si vous avez des tâches à forte concentration à faire. Attention tout de même car votre corps peut ne pas s'habituer à ce changement rapide de rythme horaire. N'oubliez pas de prendre en compte qu'il vous faudra commu-

niquer avec vos équipes et trouver des créneaux communs ou pour résoudre des problèmes qui peuvent par exemple surgir dans une journée (à moins que vous ayez mis des process vous permettant de ne les traiter que le lendemain ou en dehors des horaires traditionnels de bureau par exemple).

Attention tout de même à conserver des plages horaires

Que vous travaillez de jour ou de nuit, n'oubliez pas que vous avez besoin de plages horaires pour vous. Ce n'est pas parce que vous voulez gagner en efficacité temporairement que vous devez oublier que n'en êtes pas moins un être humain. Les temps consacrés au sport ou encore aux loisirs et moments de détente, ne doivent pas non plus être négligés tout comme vos heures de sommeil. Surtout votre

organisme peut prendre du temps parfois à s'adapter au changement. Il ne s'agit pas de martyriser votre corps mais avant tout de trouver pour vous une organisation optimale par rapport à ce que vous aimez mais en respectant votre santé. Si vous avez mis de côté nombre d'activités personnelles, il est peut-être temps de les réintégrer, quitte à avoir le sentiment de « perdre du temps ». N'oubliez pas que ce temps n'est jamais vraiment perdu et vous servira également à être plus productif.

Mettre en place des nouvelles technologies

Si on peut parler de lieu et d'horaires de travail, une manière de chambouler votre organisation consiste tout simplement à adapter les moyens que vous utilisez pour vous organiser. Des applications

existent désormais un peu pour tout et se synchronisent les unes avec les autres. Rien ne vous empêche donc de laisser de côté votre agenda papier ou encore votre to do list fait sur le bloc-notes pour des modèles plus récents qui communiquent les uns avec les autres. Non seulement vous pourriez gagner un temps fou à l'avenir mais aussi gagner de l'espace ou éviter de transporter des objets qui pourraient vous paraître inutiles. Reste que nous avons tous nos préférences et que parfois les nouvelles technologies ne s'adapteront pas du tout à votre processus. Dans tous les cas, rien ne vous empêche de les tester quelques temps afin de savoir si quelques nouvelles pratiques pourraient vous correspondre.

Déléguer pour se réorganiser

Si vous souhaitez vous réorganiser une bonne pratique consiste à identifier également ce que vous souhaitez sortir de votre organisation actuelle et conserver. Il s'agit donc d'identifier les tâches que vous ne voulez plus faire ou qui ont des contraintes particulières comme celle d'être présent. Il vous faudra donc identifier les bonnes personnes pour déléguer ces tâches et attention déléguer se fait rarement en un jour. Il ne s'agit pas de vous précipiter et de « larguer » les tâches. Bien déléguer prend du temps, implique une appropriation par votre collaborateur et souvent qu'ils puissent faire appel à vous pendant quelques temps pour répondre à certaines interrogations. Votre confiance n'exclut pas de contrôler chaque tâche au moins au début et de vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs majeures afin de rassurer le destinataire de la délégation. Une fois la délégation bien effective, vous aurez tout le loisir de vous réorganiser. Ne confondez pas vitesse avec précipitation.

Quelques minutes pour gagner énormément de temps

Si vous souhaitez gagner chaque jour du temps, prenez quelques minutes pour apprendre ces raccourcis claviers pratiques. Chaque jour, vous gagnerez du temps surtout si vous êtes amené à écrire des messages à vos contacts ou que vous devez taper des textes sur votre ordinateur. Zoom sur les raccourcis à surtout connaître par cœur ainsi que quelques astuces.

Les trois commandes de base à connaître

- Ctrl A = vous permet de « tout sélectionner ». Ce raccourci peut vous faire gagner du temps lorsque vous avez à copier un texte.
- Ctrl C = copier ou Ctrl V = couper : ces deux commandes vous permettent soit de copier un texte soit de le couper. Dans ce second cas, vous l'enlèverez du texte actuel, ce qui vous évite de l'effacer. Il s'accompagne souvent de la commande Ctrl V : coller qui vous permet de mettre le texte à l'endroit que vous désirez.
- Ctrl Z et Ctrl Y : Annuler / rétablir. La première commande vous permet d'annuler votre dernière

action. Elle est particulièrement utile quand vous avez fait une mauvaise manipulation dans un logiciel. Parfois elle est possible en utilisant cette commande alors même qu'elle n'apparaît pas explicitement. Rétablir sert en général si vous avez utilisé auparavant annuler et que par exemple vous avez annulé une fois de trop.

Les trois raccourcis pour la mise en page

- Ctrl U = Celui-ci vous sert à mettre en souligné
- Ctrl I = Vous sert à mettre en italique
- Ctrl G ou B = Tout dépend des logiciels mais elle sert à mettre en gras votre texte. C'est la première dans ceux français et la seconde pour « Bold » dans les logiciels anglo-saxons.

Celles qui peuvent vous servir de temps en temps

- Ctrl P = Cette commande vous sert à imprimer
- Ctrl S = vous permet de sauvegarder et est particulièrement à retenir.
- Ctrl F = cette manipulation vous

permet en général de rechercher. Elle est particulièrement utile si vous voulez retrouver rapidement un mot ou un groupe de mot dans un texte. Elle vous évite de passer un long moment à rechercher une zone de texte dont on peut vous parler lors d'une conversation et vous enlèvera quelques cheveux blancs.

Quelques autres raccourcis moins connus mais utiles

- Alt F4 = moins connu, il sert soit à fermer un document, soit à arrêter en général votre ordinateur. Si souvent une confirmation vous est demandée, cette commande peut vous faire gagner du temps notamment si vous naviguez souvent avec plusieurs logiciels.
- Shift F3 = particulièrement utile sur Word, elle vous permet de passer de minuscule à majuscule et inversement. Pour cela vous devez sélectionner la zone de texte. Elle vous sauvera la vie si vous avez par inadvertance taper un texte en minuscules alors que vous comptiez le mettre en majuscules. Si vous pouvez retrouver cette commande ailleurs, elle est en général cachée dans des menus

particulièrement difficiles à trouver. Nombreux sont ceux qui ignorent à que cela est même possible. L'occasion pour vous de le montrer à ceux qui l'ignorent.

Quelques aux astuces utiles

Les favoris dans les moteurs de recherche. Ils ont parfois d'autres dénominations comme page préférée. Plutôt que de taper chaque jour l'adresse des sites sur laquelle vous devez aller, ils vous évitent cette activité par exemple si vous vous rendez toujours sur les mêmes sites d'information ou sur celui de votre banque. Mettez-les surtout en place ! Cela vous fera gagner plusieurs minutes par jour que vous utilisiez Firefox, Internet explorer, Chrome, Safari, ils existent dans tous les navigateurs. Les guillemets dans Google. Si vous utilisez souvent les moteurs de recherche et que vous recherchez souvent des expressions exactes. Ceux-ci permettent de faire apparaître en premier les résultats qui ont les deux mots, voire plus, accolés. Vous économiserez ainsi de



longues heures de recherche et vous éviterez de vous retrouver sur des sites sans lien apparent avec votre recherche. Un gain de temps gigantesque quand on le connaît. Vous connaissez à présent les raccourcis très souvent utilisés et vous verrez que vous ne perdrez rien à les apprendre par cœur. Si leur utilisation peut se révéler difficile au départ, vous allez gagner un temps considérable si vous utilisez un ordinateur. Bien sûr, il est toujours fastidieux d'apprendre et l'envie peut vous manquer mais vous ne le regretterez pas ! Ces manipulations étant très courantes, vous perdez sûrement plusieurs minutes par jour à les réaliser et on ne compte pas en semaine voire en mois...

K. Amel

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

L'huile de palme est la graisse que l'on obtient du fruit d'un palmier à huile. Nommée scientifiquement « *Elaeis guineensis* », elle est native et très commune dans les pays africains. Elle est souvent présente dans les aliments transformés, dans sa version raffinée. Quels sont ses dangers sur notre santé ?

L'industrie alimentaire l'utilise parce qu'elle a une texture agréable, plus douce que les autres huiles. Elle a également un parfum inoffensif et un goût neutre, que les autres huiles n'ont pas. De plus, elle favorise la conservation des aliments. L'huile de palme étant peu coûteuse, elle est aussi employée dans l'industrie cosmétique pour fabriquer des crèmes, des savons ou encore des gels douche. Sur l'étiquette, elle peut être désignée uniquement comme huile végétale ou bien comme graisse de palme. Dans le cas de l'huile, lorsque la durée de conservation est relativement longue, il est très probable qu'elle soit hydrogénée et donc cancérigène. Cette huile est utilisée comme matière grasse pour les confiseries et comme substitut du beurre. Sa production a un faible coût et permet d'obtenir un produit final identique et croustillant. Les aliments qui en contiennent sont généralement très transformés et de mauvaise qualité nutritionnelle globale. Ils doivent donc être évités. Comme elle est riche en graisses saturées (notamment en acide palmitique), sa consommation est contre-indiquée pour les personnes souffrant d'un taux de cholestérol élevé et de maladies cardiovasculaires.

Pourquoi l'huile de palme est-elle dangereuse ?

Quels sont les dangers de l'huile de palme pour la santé ?

Impacts sur la santé

Le problème est sa teneur élevée en graisses saturées, qui peut atteindre 50 % dans le cas de l'huile de palme dérivée du fruit et 80 % pour l'huile extraite de la graine de palme. Cette valeur élevée contribue à augmenter le taux de mauvais cholestérol sanguin. Pour être utilisée par les industries, cette huile est à l'état oxydé avec une consistance semi-solide à température ambiante, ce qui est très utile

pour ses applications chimiques et alimentaires. Cependant, son oxydation peut provoquer plusieurs types d'intoxication pour l'organisme. Naturellement, l'huile de palme brute (non raffinée) est très riche en β carotène et en vitamine E. Mais lorsqu'elle est raffinée, chauffée ou modifiée, elle perd une grande partie de ces avantages. L'huile de palme est également utilisée, en plus des cosmétiques et des aliments, dans la production de biodiesel. Le biocarburant obtenu

à partir de l'huile de palme a cependant été qualifié d'antiécologique par l'Agence américaine de protection de l'environnement. En effet, sa production émet des émissions de dioxyde de carbone supérieures à ce qui est autorisé pour qu'un biocarburant soit considéré comme propre. De plus, sa production engendre des coûts environnementaux très importants. Bien qu'elle possède toutes les qualités nécessaires pour répondre aux exigences de l'industrie moderne, un substitut

écologique à l'huile de palme est possible. L'espoir réside dans une levure huileuse qui a un profil lipidique presque identique à celui de l'huile de palme. En attendant, certains producteurs écrivent sur leurs emballages « sans d'huile de palme », pour répondre à la demande du consommateur de plus en plus informé et soucieux à la fois de sa propre santé et de la préservation de la nature.

B.Meriem

La déshydratation survient lorsque les pertes en eau et en sels minéraux ne sont pas compensées par des apports extérieurs suffisants. Même si le corps humain contient environ 60 % d'eau, il en élimine régulièrement par l'urine, la respiration et la transpiration. On considère qu'une perte en eau de 2 % correspond à une déshydratation modérée, une perte de 10 % correspondant à une déshydratation sévère.

Il existe deux types de déshydratation :

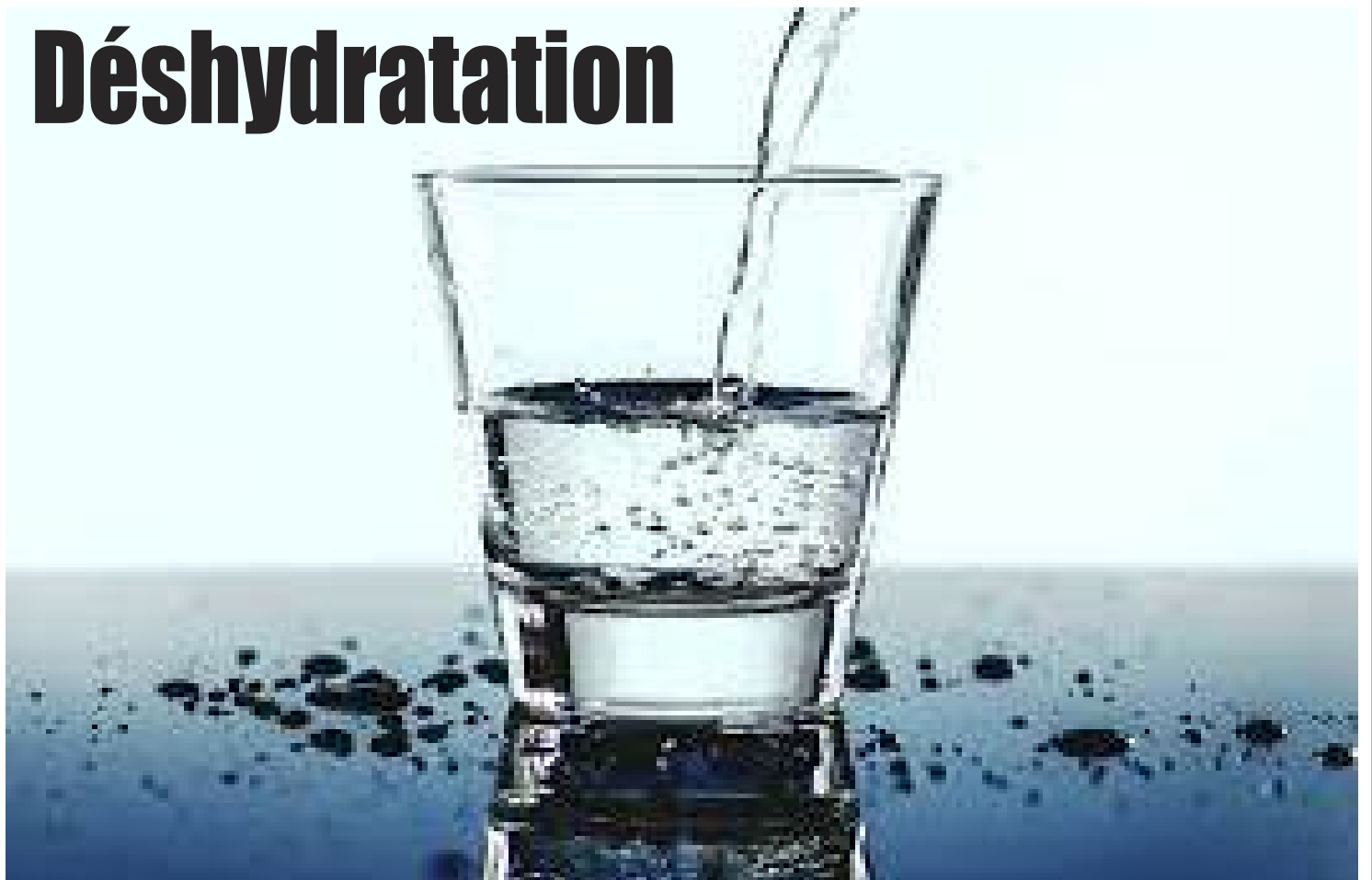
- La déshydratation extracellulaire : perte de sodium engendrant une perte proportionnelle d'eau
- La déshydratation intracellulaire : fuite d'eau de la cellule vers le secteur extracellulaire. Pour rétablir un équilibre osmotique, le liquide intracellulaire sort vers le milieu extracellulaire.

Le plus souvent, la déshydratation est globale et englobe les deux types de déshydratation ci-dessus. Les nourrissons, dont le poids en eau est plus important, les personnes âgées et atteintes de maladies chroniques sont plus exposées à la déshydratation.

Causes de la déshydratation

- Transpiration excessive due à un effort prolongé ou à une forte chaleur
- Fièvre prolongée
- Diarrhées et vomissements (par exemple lors de maladies comme le choléra)
- Prise excessive d'alcool (effet diurétique)

Déshydratation



- Prise excessive de médicaments diurétiques ou laxatifs
- Maladies chroniques (diabète déséquilibré avec taux excessif de sucre dans le sang)

Premiers de la déshydratation

- Soif
- Lèvres et gorge sèche
- Fatigue
- Perte de concentration

- Somnolence
- Troubles visuels
- Urines foncées et en faible quantité

La déshydratation sévère

- Perte de poids
- Pression artérielle faible
- Regard terne et yeux enfoncés
- Pli cutané (la peau tarde à retrouver son aspect initial lorsqu'elle est

- pincée)
- Peau sèche, froide et pâle
- Fièvre
- Maux de tête
- Désorientation, vertiges
- Troubles de la conscience (maux, étourdissements...)
- Modification du comportement (agitation, apathie, grande faiblesse...)

Que faire en cas

de déshydratation ?

- Rafraîchir la personne avec application de linges humides
- Donnez-lui à boire fréquemment, notamment des boissons contenant du sucre et des sels minéraux (eau sucrée, bouillon de légumes...)
- La déshydratation grave est traitée dans un cadre hospitalier, avec perfusion en eau glucosée et additionnée de sels minéraux.

Edition 2020 de Raconte-Arts : Un festival qui fait revivre notre culture ancestrale.

Le célèbre festival international itinérant «Raconte-arts», qui se tient chaque année en Kabylie, depuis 2004, va passer du réel au virtuel cette année à cause de la situation de confinement induite par la pandémie qui secoue le monde depuis des mois. C'est ce qu'ont annoncé les organisateurs de cet événement culturel devenu incontournable, qui prévoient d'en faire une édition spéciale cette année sur le Web, du 4 au 10 août. «Pour les raisons que vous connaissez, "Raconte-Arts 2020" n'a pas eu lieu à At Aissi (Tizi Ouzou) du 18 au 25 juillet comme convenu dans l'agenda de ce formidable festival. Le 26 juillet 2020, aurait dû, en principe, être le départ des participants, après une semaine intense, comme l'ont déjà vécue d'autres villages, mais cela n'a pas été le cas, hélas [...] C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser du 4 au 10 août, pour conjurer le sort, une semaine virtuelle intitulée "La fenêtre du Web", un clin d'œil à "La fenêtre du vent", qui a donné naissance à "Raconte-Arts", a annoncé un communiqué de la Ligue des arts cinématographiques et dramatiques de Tizi Ouzou. Le document précise que «cette semaine a pour objet de retracer le parcours de cette aventure humaine exceptionnelle, en publiant les archives que tout un chacun, parmi nous, détient: des photos et des vidéos des différentes éditions de Raconte-arts par thème, c'est-à-dire des photos et vidéos des soirées, contes, musique, rencontres littéraires, spectacles de rue et autres performances picturales». Par ailleurs, les organisateurs ont fait savoir que les fidèles du festival peuvent participer à cette édition virtuelle en envoyant des vidéos de 10 à 15 minutes ou des textes d'une page racontant comment ils ont vécu leur «non-Raconte-Arts», mais aussi des vidéos de 5 à 10 minutes de musiciens, conteurs, poètes et autres artistes, si possible, précisent les organisateurs, «filmées spécialement pour cette semaine». Enfin, il est précisé, dans le communiqué, que ce programme sera piloté par Rafik Hadouchi et Sadia Tabti et que ceux qui désirent participer à cette édition spéciale peuvent envoyer leurs textes et films à l'adresse suivante: «raconte-arts20@outlook.fr».



«Raconte-Arts» est un festival international de contes et d'arts de rue, itinérant en Kabylie. La première édition de cette superbe initiative socioculturelle, qui s'est déroulée au village Aït Yenni, date de l'an 2004, date de sa création par un trio d'artistes avec l'association «Ligue des arts cinématographiques et dramatiques» de Tizi Ouzou qui se relevait d'une décennie de terrorisme et du Printemps noir en 2001 en Kabylie où 126 personnes avaient trouvé la mort. Le festival est, alors, une action locale visant à redonner vie à cette région berbère aux 1000 villages endeuillés. «À l'époque, tout était terne, pour ne pas dire mort, il n'y avait plus d'activités culturelles. On a voulu apporter de la joie aux villageois, qui sont encore les premiers oubliés d'une politique culturelle», explique Arezki Diche son président. Faute d'infrastructures, le festival investit la rue en s'installant dans un nouveau village chaque année. La 16e édition (2019) eut lieu du 19 au 26 juillet au village Sahel de la commune de Bouzeguène. En 2018, pour sa 15e édition, qui s'est déroulée à Tiferdoud, le festival intitulé «Tizi n laryah» (Les vents hurlants) a accueilli pas moins de 420 artistes. Les rencontres de «Raconte-Arts» sont «phénoménales» de la bouche même des nombreux visiteurs qui n'hésitent pas à parcourir plusieurs dizaines, voire des centaines, de kilomètres afin d'y participer. De la joie et de la bonne humeur au rendez-vous dans ces contrées de la Kabylie profonde où se tiennent ces rencontres culturelles enfouies dans le riche terroir de cette région. En effet, l'expression artistique, dans toutes ses dimensions, a contribué au bien-être général des milliers de personnes qui se sont dirigées vers Sahel, ce village de 6000 âmes, une destination très prisée dans la région, durant sept jours, dans l'un des plus importants villages de la commune de Bouzeguène, à 65 kilomètres, à l'extrême sud-est de Tizi Ouzou. Les arts plastiques, le théâtre, la chanson... rythment les journées et les soirées de ce festival qui ne cesse de gagner en notoriété, depuis sa création.

Décès

Le musicien compositeur Said Bouchelouche nous quitte

Le musicien compositeur et arrangeur, Said Bouchelouche est décédé dans la soirée de samedi à Alger, à l'âge de 45 ans, des suites d'une longue maladie, ont annoncé ses proches sur les réseaux sociaux. Très jeune déjà alors qu'il avait intégré les Scout musulmans algériens, il a commencé à s'intéresser à la musique, et appris tout seul, en autodidacte à jouer au piano, instrument de base à la composition, montrant une grande musicalité et un sens aigu de la mélodie. Sa force d'inspiration et sa grande créativité lui ont valu d'être très vite découvert par les professionnels des séries télévisées et de la publicité, ainsi que par les producteurs de la chanson contemporaine, qui lui ont donné la possibilité d'exprimer ses talents dans différents projets qui connaîtront le succès et la réussite. Ayant assuré plusieurs arrangements à des génériques de feuilletons et travaillé avec des musiciens de renom, à l'instar de Noubli Fadhel, Said Bouchelouche a vite fait l'unanimité pour devenir durant les années 1990-2000, l'incontournable compositeur des feuilletons télévisés, ainsi que du théâtre et de la nouvelle scène de variétés. Parmi les travaux à travers lesquels il s'était distingué dans le domaine de la chanson, plusieurs titres réalisés avec entre autres chanteurs, Cheb Sid Ahmed El Harrachi, Allaoua, Kader japonais, Cheb Khaled, Rachid Kosayla, Djalil Palermo, ses albums, "Tendance 1 et 2", et récemment une chanson pour enfants célébrant la Journée nationale de l'enfance. Said Bouchelouche avait également collaboré dans le monde du 4e Art, signant plusieurs bandes son de différentes pièces de théâtre, à l'instar de "Chkoun Yekhdââ chkoun", spectacle présenté récemment à Constantine, monté par le Théâtre régional de Skikda sur un texte et une mise en scène de Ahmed El Aggoune. Côté télévision, il s'était notamment distingué avec des musiques génériques qui ont contribué à imprimer la réussite et le succès de plusieurs feuilletons dont, "Errabie el aswad" (2006), "El Imtihane Es'Saâb" (2007), "Kouloub fi sirae" (2008), pour lequel le défunt a été distingué en 2009 lors de la 6e "Nuit des du Fennecs d'Or", et "Eddikra el Akhira" (2010). Said Bouchelouche a été inhumé hier après midi à Alger, au cimetière de Baba Hassen.

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Tous les jours dans les kiosques

CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS

PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au: **023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Sûreté de wilaya d'Alger: Saisie de quantités de cannabis, d'héroïne et de substances psychotropes dans la capitale

Les services de sûreté de wilaya d'Alger ont traité plusieurs affaires de trafic de drogue qui se sont soldées par la saisie de quantités de cannabis, de drogues dures (héroïne) et de substances psychotropes et l'arrestation de suspects qui activaient à travers différentes communes de la capitale. La brigade de police judiciaire et les services de la 9e sûreté urbaine d'Aïn Naâdja relevant de la sûreté de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs ont traité trois (3) affaires distinctes de trafic de drogue qui se sont soldées par la saisie de 484 comprimés psychotropes, 70 grammes de cannabis, 4 flacons de substances psychotropes, 5 ordonnances, une somme de 73.000 DA et 4 téléphones portables, et l'arrestation de quatre (4) suspects. Certains des quatre (4) individus arrêtés utilisaient des ordonnances délivrées à des dates très rapprochées par différents médecins généralistes et spécialistes pour se procurer des substances psychotropes à des fins de commercialisation illicite, alors que les autres se chargeaient de dealer la drogue dans leur quartier et les quartiers voisins, souligne le communiqué, ajoutant qu'après leur arrestation, des quantités de substances psychotropes ont été saisies. La cellule de communication de la Sûreté d'Alger a fait savoir, que la circonscription centre de la police judiciaire a reçu une information faisant état de trois repris de justice qui étaient sur le point de conclure un marché de vente d'une quantité de psychotropes. Après avoir mis en place un plan bien ficelé, les deux mis en cause ont été arrêté tandis que le troisième a réussi à prendre la fuite laissant derrière lui un sac en plastique contenant 450 comprimés psychotropes. Par ailleurs, et dans le cadre de la 3e affaire, la police judiciaire relevant de la circonscription administrative de Chéraga a procédé à l'arrestation d'un individu au comportement douteux qui avait en sa possession un paquet de cigarettes contenant une quantité de drogues dures (héroïne) en forme de sac en plastiques de 7 gr et la saisie d'une somme de 36.000 DA. De leur côté, les éléments de la police judiciaire relevant de la circonscription administrative de Sidi M'hamed ont saisi un morceau de drogue qui se trouvait en la possession d'un suspect après avoir soumis ce dernier à la fouille corporelle. Après délivrance d'un mandat de perquisition du domicile du mis en cause, il a été saisi une plaques de résine de cannabis (59 gr). Après parachèvement des procédures légales en vigueur, les mis en cause impliqués dans les différentes affaires ont été présentés aux autorités judiciaires compétentes.



Protection civile Bilan des dernières 24 heures

Durant la période du 01 au 02 Aout 2020, arrêté ce matin à 08 heures, (les dernières 24 heures) les unités de la protection civile ont enregistré 3123 interventions, dans les différents types d'interventions pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinction d'incendies et dispositifs de sécurité et ainsi les opérations de sensibilisations et de désinfections relatifs au Covid-19. Rappelons, ce qui concerne les activités de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, les unités de la protection civile ont effectués durant les dernières 24 heures 57 opérations de sensibilisation à travers 04 wilayas (30 communes), portant sur la pandémie Covid-19, rappelons les citoyens sur la nécessité du respect le confinement ainsi que les règles de la distanciation physique, aussi nos unités ont effectué 70 opérations de désinfections générales à travers 05 wilayas (32 communes) ont été ciblées, ces opérations ont touchés l'ensembles des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, ou la DGPC à mobilisé pour les deux opérations 181 Agents de la Protection Civile tout Grade confondue, 34 ambulances, 28 Engins, ainsi que la mise en place des dispositifs de surveillances dans 34 sites d'hébergements destinés au confinement des citoyens rapatriés à travers les wilayas d'Alger, Biskra, Illizi, Mostaganem, Tizi Ouzou, Boumerdes, Sétif, Guelma, Constantine, Ain Defla, Annaba et Skikda. A signaler, nos secours sont intervenus pour la prise en charge des victimes des accidents de la circulation, ou 153 interventions ont été effectuées durant cette période, suite à plusieurs accidents de la route à travers plusieurs wilayas, ayant causé le décès à 02 personnes et des différents blessures à 209 autres personnes, pris en charges sur les lieux, puis évacuées vers les établissements de sante par les éléments de la protection civile, le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Alger avec 01 personne décède et 17 autres blessées avec un nombre de 17 interventions. A souligner, l'intervention des secours de la protection civile de la wilaya de Blida pour le repêchage d'un enfant âgé de 13 ans décédé noyé dans une retenue collinaire au lieu dit Boudjeroua commune de Soumaa, la victime été évacuée vers l'hôpital de Boufarik. Concernant le dispositif de la protection civile de lutte contre les incendies de forêts et récoltes a enregistré durant la même période 52 incendies, dont 28 incendies de forêts, 13 incendies de maquis, 07 incendies d'herbes, 04 incendies de récoltes, ayant cause des pertes estimées 368 ha de forêt, 397 ha de maquis, 367 ha d'herbes, 800 bottes de foin et 675 arbres fruitiers brûlés.

Bilan opérationnel de l'ANP: Cinq terroristes éliminés et un autre arrêté en juillet dernier

Les unités de l'Armée nationale populaire (ANP) ont procédé, en juillet dernier, à l'élimination de cinq (5) terroristes et à l'arrestation d'un autre et de cinq éléments de soutien aux groupes terroristes, selon un bilan opérationnel rendu public hier par le ministère de la Défense nationale (MDN). En matière de lutte contre le terrorisme, les unités de l'ANP ont procédé, en juillet dernier, à l'élimination de cinq terroristes et à l'arrestation d'un autre et de cinq éléments de soutien aux groupes terroristes, outre la découverte et la destruction de 5 casemates pour terroristes et 39 bombes artisanales. Le bilan opérationnel fait état également de la saisie, durant la même période, de "deux (2) fusils de chasse, un (1) fusil à répétition, cinq (5) kalachnikov, quatre (4) pistolets automatiques, trois (3) chargeurs, mille (1000) cartouches, et quatre (4) bombes artisanales". En matière de lutte contre la contrebande, la même source relève l'arrestation de "374 orpailleurs et la saisie de 165 marteaux piqueurs, 209 groupes électrogènes, 12 détecteurs de métaux, 18 pièces de dynamite, 4 mètres de mèche de détonation, et 57 véhicules". Il est question aussi de la saisie de "262,7 quintaux de tabac, 54840 boîtes de cigarettes, 78.633 litres de carburant, et 4 paires de jumelles", outre la saisie de "21 sacs de mélange de pierres et d'or brut, deux concasseurs, et deux machines pour la pêche du corail". Le bilan signale aussi la saisie de "2048 unités de médicament, 39.802 unités de boissons, 1607640 unités de jeux pyrotechnique et d'un montant de 2.290.000 DA". Dans le volet lutte contre les stupéfiants et le crime organisé, "77 trafiquants ont été arrêté et 57,29 quintaux de kif traité et 314.157 comprimés psychotropes saisis". S'agissant de la lutte contre la migration clandestine, "274 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés", et "562 tentatives d'émigration clandestine ont été mises en échec.

Oran 50 motos mises en fourrière en une journée



Cinquante motos ont été mises en fourrière jeudi, lors d'une opération de contrôle lancée par les services de la voie publique relevant de la sûreté de la wilaya d'Oran et ce pour non port de casque. Cette opération a été lancée, selon la cellule de la communication de ce corps de sécurité dans plusieurs quartiers de la ville et vient dans le sillage des actions de prévention menées contre la criminalité routière.

Les opérations de contrôle ont relevé plusieurs infractions dont l'absence de documents et le non-port du casque. Les motos dont des grosses cylindrées et autres de dimensions moyennes, dépourvues pour la plupart de dispositifs silencieux, causent de nombreux désagréments aux habitants, notamment la nuit. Les deux roues sont devenues des instruments de

mort mettant en danger la vie des passants. Plusieurs personnes ont été percutées par des motos roulant à grande vitesse et plusieurs conducteurs de motos ont perdu la vie dans des accidents. Les opérations de contrôle vont se poursuivre, selon la cellule de la communication. En parallèle, une campagne d'information et de sensibilisation placée sous le slogan 'l'absence de casque, un danger mortel', est lancée depuis plusieurs jours par le département de la communication et de l'information et le service de la voie publique de la sûreté d'Oran au profit des conducteurs de deux-roues. Les policiers ont mis l'accent sur le danger lié au non-respect de la réglementation dont le code de la route et l'absence aussi de casque et les conséquences fâcheuses engendrées par une telle négligence.

Ain Temouchent : Le corps d'un noyé non identifié repêché au large de la plage de Sidi Djelloul

Les éléments de la protection civile de la wilaya d'Ain Temouchent ont repêché le corps sans vie d'une personne non identifiée au large d'une zone rocheuse située à l'ouest de la plage de Sidi Djelloul (commune de Sidi Safi). L'opération de repêchage du corps du noyé, un quinquagénaire, a duré plus de 03 heures et

a mobilisé deux plongeurs, 11 agents de l'unité secondaire de la protection civile de Béni Saf et un zodiac. La dépouille mortelle a été déposée à la morgue de l'établissement public hospitalier (EPH) de Béni Saf. Les services de sûreté ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances du décès et l'identité de la personne noyée.

Services de sécurité L'adjudant-chef à la retraite Guernit Bounouira, qui avait fui le pays remis aux autorités



Sur ordre du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, et en coordination entre nos services de sécurité et les services de sécurité

turcs, l'adjudant-chef à la retraite Guernit Bounouira, qui avait fui le pays, a été remis jeudi aux autorités. Il comparait aujourd'hui devant le juge d'instruction militaire

JM Oran-2022 :
Le nouveau stade de Sig devrait être livré en décembre prochain

Le nouveau stade de football de Sig (wilaya de Mascara) de 20.000 places devrait être livré en décembre prochain, a-t-on appris hier, des services du ministère de la jeunesse et des sports (MJS). Concerné par le tournoi de football de la 19e édition des jeux méditerranéens qui se tiendra à Oran en été 2022, le taux d'avancement des travaux de cet ouvrage

"qui requiert les normes techniques internationales", a atteint les 90%, a souligné la même source. Ce stade, dont les travaux sont confiés à une entreprise algérienne, relève d'un complexe sportif composé également d'une salle omnisports de 500 places, d'un stade d'athlétisme et de trois piscines, dont une olympique. Ces trois structures complémentaires sont déjà opérationnelles, a-t-

on fait savoir de même source. Le lancement des travaux du stade de football, dont les gradins sont totalement couverts et dotés aussi de sièges, ont démarré ont 2014, alors que le coût global de sa réalisation est estimé à 1,7 milliard de dinars, note-t-on encore. Le stade principal, dont le terrain est couvert d'une pelouse en gazon naturel réalisée aussi par une entreprise locale, est doté

d'un terrain de réplique avec de pelouse du même genre, qui servira aux entraînements, s'est réjoui la même source. Ce stade "à l'anglaise" est aussi doté de tous les équipements nécessaires, tels que le système de télésurveillance avec caméras, des portiques électroniques, quatre (04) vestiaires et bien d'autres commodités. La Fédération algérienne de football (FAF) avait

qualifié, il y a quelques mois sur son site officiel, cet équipement de "véritable bijou". "Un vrai petit bijou qui abritera des rencontres de football des Jeux Méditerranéens qui se dérouleront à Oran, mais aussi des clubs de cette ville et d'autres qui voudront profiter des commodités qu'offrira cette infrastructure", a écrit la première instance footballistique nationale.

Angers :
Aït Nouri au centre d'une bataille mancunienne



Le défenseur franco-algérien, Rayan Aït Nouri, que l'on annonce parmi les futures "recrues" de Djamel Belmadi en sélection algérienne, suscite l'intérêt de grandes équipes européennes, en dépit de son jeune âge. Le jeune de 19 ans, qui évolue à Angers, pensionnaire de Ligue 1 française, est notamment courtisé en Angleterre. Selon la presse spécialisée européenne, Manchester United et Manchester City ont accéléré sur le dossier avec l'objectif de boucler son arrivée cet été. Selon cette source, plusieurs échanges avec le SCO et l'entourage du joueur ont d'ailleurs déjà eu lieu. Ces discussions se sont traduites par des offres fermes transmises à son représentant Jorge Mendes. Il se trouve toutefois que le joueur, véritable révélation de la première partie de saison en Ligue 1 (17 matches – 2 passes décisives) n'a pas encore tranché sur sa future destination. Mardi passé, il est arrivé en Angleterre, en compagnie de son agent. Avec l'accord formel du SCO d'Angers, mais sans aucun dirigeant angevin, il a ainsi pu visiter les installations de plusieurs clubs, dont les deux équipes de Manchester, et rencontrer les dirigeants locaux. Le latéral gauche fait l'objet d'une course effrénée afin qu'il accepte de s'engager définitivement. C'est dire tout l'enjeu de cette visite de courtoisie, qui aura duré moins de 24 heures. Ce voyage aura eu le mérite de séduire le joueur et son entourage, qui se sont donné un délai de réflexion avant de trancher définitivement sur leur avenir.

Brentford
Benrahma s'est dit content d'atteindre ses objectifs

Le milieu offensif international algérien Saïd Benrahma, qui brille avec Brentford (Div.2 anglaise de football), s'est dit "content" d'atteindre ses objectifs personnels avec notamment 17 buts inscrits depuis le début de la saison, à deux jours de la finale des play-offs d'accession en Premier League face à Fulham au stade Wembley. "Il fallait que les choses s'alignent. Donc quelque part oui, ça me surprend un peu (sur les statistiques réalisées, ndlr). En tout cas, ça me fait plaisir. Je suis content d'atteindre mes objectifs. Le fait de marquer 17 buts en championnat (auxquels s'ajoutent 9 passes décisives), ce n'est pas rien. Je suis peut-être un buteur, au final (rires)

? Bon, j'aurais pu en mettre plus. Mais c'est bien déjà, je suis heureux, ça va", a-t-il indiqué dans un entretien accordé à France Football. Benrahma (24 ans) a été élu meilleur joueur de Championship (2e Division) pour le mois de juillet. Il s'est distingué lors du dernier mois en signant six buts et délivrant une passe décisive en 8 matchs joués. Invité à évoquer les contacts reçus, dont celui d'Arsenal, vainqueur samedi de la Coupe d'Angleterre aux dépens de Chelsea (2-1), le natif d'Aïn Temouchent (Ouest de l'Algérie) s'est dit flatté. "C'est toujours flatteur. Mais je suis à Brentford et j'ai un objectif, une mission. Ce ne serait pas bon de penser à autre chose, ni respectueux vis-à-vis

d'une équipe dans laquelle il n'y a que des bons mecs. J'espère qu'on va y arriver", a-t-il ajouté. Concernant le match décisif face à Fulham (demain à 19h45 algériennes), Benrahma a appelé ses coéquipiers à terminer le boulot et réaliser l'accession en Premier League, après avoir éliminé Swansea en demi-finales des play-offs (aller : 0-1, retour : 3-1). "On va jouer notre football. On produira les mêmes choses ou peut-être mieux encore, qui sait ? Il faut bien se préparer, bien sûr, mais il faut aussi et surtout y aller en restant nous-mêmes", a conclu celui qui avait atterri à Brentford en 2018 pour un contrat de quatre ans en provenance de l'OGC Nice (France).

Développement du football amateur :
La Fifa retient le dossier de la FAF

La Fédération internationale de football (Fifa) a retenu le dossier de la Direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne (FAF) pour participer à son nouveau programme de développement du football amateur, a annoncé l'instance fédérale samedi soir sur son site officiel. Le Département technique de la Fifa a retenu un certain nombre d'associations membres, dont la FAF, sur la base du dossier introduit par la DTN. Le Directeur technique national, Ameur Chafik, "sera convié prochainement par Steven Martens, Directeur de la sous-division technique de

la Fifa pour débattre de l'enquête à mener et du projet proposé par la FAF". "La Fifa a la volonté de mettre en place un programme qui contribuera à accroître la participation et le nombre d'opportunités de pratiquer le football à travers le monde. Il est primordial de pouvoir compter sur l'implication d'acteurs internes et externes, tels que les associations régionales, les clubs, les organes gouvernementaux, les écoles, les communautés, le secteur privé et autres", explique l'instance fédérale dans un communiqué. La Fifa, à travers son département technique, a lancé cette année le

projet "Développement des talents – analyse de l'écosystème du football" qui servira de base au programme de haute performance prévu pour 2021. "A partir de ces mêmes principes, il a été décidé de créer un programme pour le développement du football amateur, d'autant que ce pan de l'écosystème du football occupe une place essentielle au sein des associations membres puisqu'il permet à tout un chacun (garçon, fille, femme et homme) de jouer au football, quel que soit son niveau, son âge, sa religion et son environnement", conclut la FAF.

Le football national en deuil :
Saïd Amara tire sa révérence

L'ancien joueur de la glorieuse équipe du Front de libération nationale (FLN), Saïd Amara, est décédé dimanche à l'âge de 87 ans des suites d'une longue maladie, a appris l'APS auprès de ses proches. Né le 11 mars 1933 à Saïda (Ouest de l'Algérie), Saïd Amara avait entamé sa carrière de joueur au Gaite club de Saïda (1951-1953), avant de rejoindre le SC Bel-Abbès (1953-1956). Cet ancien milieu de terrain se fait connaître au RC Strasbourg (France) durant la saison 1956-1957. Il a été transféré ensuite à l'AS Béziers la

saison suivante et y resta jusqu'en 1960, année qui le voit propulsé sous les feux des projecteurs en rejoignant l'équipe du FLN. En 1964, il arrive en finale de la Coupe de France avec les Girondins de Bordeaux. L'exercice suivant, il est de retour en Algérie, sous les couleurs du MC Saïda, remportant dès sa première saison la Coupe d'Algérie, en 1965. Il met un terme à sa carrière de footballeur en 1971, après avoir été entraîneur-joueur de la JSM Tiaret (1968-1971). Le défunt avait été sélectionneur de l'équipe nationale à deux reprises, entre

1972 et 1974. Il remporta en tant qu'entraîneur le titre de champion d'Algérie en 1984 avec le GC Mascara aux côtés de Khenane Mahi. Auparavant, il a dirigé l'ES Mostaganem en 1973-1974 puis le MC Oran de 1976 à 1979. En 1999, il décida de mettre fin à sa carrière d'entraîneur après avoir dirigé pendant une saison la formation libyenne du Ahly Benghazi. Saïd Amara était membre de l'assemblée générale de la Fédération algérienne de football (FAF). Il a été enterré hier après la prière du Dohr au cimetière de Saïda.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
0213957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 021373778

0213737128

FAX 0213739559

DÉCISION

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Accès à l'UE : La liste actualisée des pays non-autorisés, "sans effet pratique" pour l'Algérie

Le fait pour l'Algérie de ne pas figurer dans la liste actualisée des pays dont les citoyens ne sont pas autorisés à accéder à l'Union européenne (UE) est "sans effet pratique", le pays ayant déjà décidé de maintenir ses frontières fermées par stricte adhésion au principe de protection de ses citoyens pour les prémunir des cas de Covid-19 importés. "Le MAE a pris connaissance de la récente liste actualisée des pays dont les citoyens sont autorisés à accéder au territoire de l'UE et dans laquelle ne figure pas l'Algérie". "Le ministère marque sa surprise devant cette procédure d'autant qu'elle est sans effet pratique, l'Algérie ayant déjà décidé de maintenir ses frontières fermées par stricte adhésion au principe de protection de ses citoyens pour les prémunir des cas de COVID-19 importés, à l'origine de la propagation initiale du virus en Algérie", ajoute le MAE. Le ministère rappelle, toutefois, que



"les moyens et les efforts colossaux engagés par l'Etat sont sans nul pareil dans de nombreux pays, où sont enregistrées de plus graves situations, avec des cas de contamination de loin supérieures à ceux recensés en Algérie". "En effet, les efforts de l'Etat ont per-

mis d'atteindre une importante capacité d'action dans le domaine de la lutte contre le COVID-19, avec notamment près d'une quarantaine de centres de dépistages répartis sur l'ensemble du territoire national et des milliers de tests PCR effectués quotidiennement"

Aïd El Adha : Le Premier ministre adresse ses vœux au peuple algérien et aux membres du corps médical

Le Premier ministre Abdelaziz Djerad a adressé hier un message de vœux au peuple algérien à l'occasion de l'Aïd El Adha, ainsi qu'aux membres du corps médical mobilisés contre l'épidémie de la Covid-19. "Bonne fête de l'Aïd El

Adha à tous les Algériens et Algériennes, ainsi qu'à toute la Nation. Puisse Allah répandre ses grâces et bénédictions sur nous tous, en cette fête et lever cette épidémie sur nous", a écrit M. Djerad dans son message. "Je ne peux oublier en cette occasion, comme à l'ac-

coutumée, d'adresser mes vœux à l'ensemble des staffs médicaux ainsi qu'à tous les corps mobilisés pour veiller au bien-être du citoyen et l'aider à affronter l'épidémie, tout en leur exprimant mes vœux de bonne santé", a conclu le Premier ministre.

Acquisition du vaccin dès sa commercialisation Le Président Tebboune donne des instructions pour accélérer les contacts

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a donné ce jour des instructions au Premier ministre pour accélérer les contacts nécessaires avec les pays où les recherches scientifiques ont avancé pour la production du vaccin anti Covid-19, et ce en vue d'obtenir ce vaccin en quantités demandées dès sa commercialisation".



Arabie Saoudite : Fin d'un hadj exceptionnel en pleine pandémie

Hier Une dizaine de milliers de Hadjis ont conclu soir le grand pèlerinage à La Mecque marqué cette année par des mesures de sécurité sanitaire très strictes en raison de la pandémie de Covid-19. Seuls une dizaine de milliers de Hadjis, résidant en Arabie saoudite, ont effectué le hadj, l'un des cinq piliers de l'islam, contre quelque 2,5 millions de participants venus du monde entier en 2019. Les pèle-

rins ont consacré dimanche le cinquième et dernier jour du hadj à la lapidation des stèles représentant Satan à Mina. Pour ce rituel, les autorités ont fourni pour la première fois des cailloux stérilisés aux pèlerins. Dans le passé, ils utilisaient des cailloux qu'ils ramassaient eux-mêmes. Les pèlerins se sont ensuite rendus à La Mecque, ville la plus sainte de l'islam, pour réaliser le "tawaf d'adieu", des circonvolutions

autour de la Kaaba. L'Arabie saoudite a déployé un important dispositif sécuritaire et sanitaire autour des sites religieux. Et les rites, durant lesquels les Hadjis devaient porter des masques et respecter la distanciation physique, ont été parfois modifiés. Le moment fort du hadj, l'ascension du Mont Arafat, qui s'est déroulé jeudi à 20 km à l'est de La Mecque, a été abrégé en raison du virus.

POINT DE SITUATION DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

AU 02 Aout 2020

Au total dans le monde :
17 859 763 cas confirmés et
685 179 décès.

-Afrique *: 945 826 cas
confirmés et 19 957 décès
-Amérique : 9 651 472 cas
confirmés et 363 599 décès
-Europe : 2 919 345 cas
confirmés et 204 689 décès
-Océanie : 19 103 cas
confirmés et 232 décès
-Asie: 4 305 227 cas confir-
més et 96 797 décès

Les États-Unis est le pays le
plus touché par la pandémie
avec 4 620 444 cas confirmés
et 154 447 décès.

Suivi par le Brésil avec 2
707 877 cas confirmés et 93
563 décès.

L'Inde est à la 3ème position
avec 1 750 723 cas confirmés
et 37 364 décès.

Nombre de cas cumulés
confirmés, rapporté par conti-
nent et par pays :

Afrique: 945 826 cas; le pays
notifiant le plus de cas c'est
l'Afrique du Sud (503 290),
l'Égypte (94 316), le Nigéria (43
537), le Ghana (37 014).

Asie : 4 305 227 cas; les cinq
pays notifiant le plus de cas sont
l'Inde (1 750 723), l'Iran (306
752), le Pakistan (278 305),
l'Arabie saoudite (277 478) et le
Bangladesh (239 860).

Amérique : 9 651 472 cas; les
cinq pays déclarant le plus de cas
sont les États-Unis (4 620 444),
le Brésil (2 707 877), le Mexique
(434 193), le Pérou (422 183) et
le Chili (357 658).

Europe : 2 919 345 cas; les
cinq pays déclarant le plus de cas
sont la Russie (845 443), le
Royaume-Uni (303 952), l'Es-
pagne (288 522), l'Italie (247
832) et l'Allemagne (209 893).

Océanie : 19 103 cas; les cinq
pays notifiant le plus de cas sont
l'Australie (17 282), la Nouvelle-
Zélande (1 215), Guam (359), la
Papouasie-Nouvelle-Guinée (91)
et la Polynésie française (62).

Nombre de décès rapporté par
continent et par pays :

Afrique: 19 957 décès; le pays
déclarant le plus de décès c'est
l'Afrique du Sud (8 153), l'Égypte
(4 834), le Nigéria (883) et le
Soudan (746).

Asie : 96 797 décès; les cinq
pays déclarant le plus de décès
sont l'Inde (37 364), l'Iran (16
982), le Pakistan (5 951), la Tur-
quie (5 710) et l'Indonésie (5
193).

Amérique : 363 599 décès; les
cinq pays déclarant le plus de
décès sont les États-Unis (154
447), le Brésil (93 563), le
Mexique (47 472), le Pérou (19
408) et la Colombie (10 330).

Europe : 204 689 décès; les
cinq pays déclarant le plus de
décès sont le Royaume-Uni (46
193), l'Italie (35 146), la France
(30 265), l'Espagne (28 445) et la
Russie (14 058).

Océanie : 232 décès; les 6 pays
déclarant des décès sont l'Austra-
lie (200), la Nouvelle-Zélande
(22), Guam (5), les îles Mari-
annes du Nord (2) et la Papoua-
sie-Nouvelle-Guinée (2).

Afrique du nord et pays
frontaliers de l'Algérie*:

- Maroc 23 259 cas confirmés
et 346 décès ;
- République Arabe Sahraouie
766 cas confirmés et 01 décès ;
- Mauritanie 6 270 cas confir-
més et 156 décès ;
- Mali 2 522 cas confirmés
124 décès ;
- Niger 1 134 cas confirmés et
69 décès ;
- Libye 3 222 cas confirmés et
71 décès ;
- Tunisie 1 514 cas confirmés
et 50 décès ;
- Égypte 94 316 cas confir-
més et 4 834 décès.

EN ALGÉRIE

515 nouveaux cas ont été
confirmés COVID-19 biologi-
quement à la PCR dont 08 décès.

Au total, 31 465 cas cumulés
dont 1 231 décès ont été
confirmés COVID-19

Les analyses des prélèvements
à l'infection au coronavirus
COVID-19 sont actuellement
confirmées ou infirmées par les
laboratoires de diagnostics cités
comme suit :

- Laboratoire de référence de
l'Institut Pasteur d'Algérie à
Alger ;
- Laboratoire central de l'EHS
El Hadi Flici à Alger ;
- Laboratoire d'immunologie
de CHU Beni Messous à Alger ;
- Annexe IPA Oran ;
- Annexe IPA Constantine ;
- Annexe IPA M'Sila ;
- Laboratoire Central EPH
Ouargla ;
- Université de Tizi-Ouzou ;
- Laboratoire central Centre
lutte Contre le Cancer Batna ;
- Laboratoire m SADE-
LAOUD Batna ;
- Centre de lutte Contre le Can-
cer (C.L.C.C) Bechar ;
- CHU Annaba ;
- CHU Sétif ;
- Faculté de médecine de Be-
jaia en collaboration avec CHU
de Bejaia ;

- Laboratoire central de l'EPH
de Thénia/Boumerdes
- Laboratoire d'hygiène Tipaza
- Laboratoire d'Analyse EL
MEDJED El Oued ;
- Service de microbiologie
CHU Constantine
- Laboratoire central du CHU
Tlemcen

Sources :

- Rapports de situation sur les
nouveaux coronavirus (2019-
nCoV) - Organisation mondiale
de la santé (OMS)

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

- Centres européens de
contrôle et de prévention des ma-
ladies (ECDC)

<https://www.ecdc.europa.eu/en>

- Notification d'épidémie -
Commission nationale de la santé
(NHC).

<https://www.sinoptic.ch/sante/coronavirus-2019-novel-cov/archives-nhc-2020-04/>

- Ministère de la santé Algérie
www.sante.gov.dz
- Centre pour la science et l'in-
génierie des systèmes (CSSE) de
l'université américaine Johns
Hopkins.

<https://www.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/bda7594740fd40299423467b48e9ecf6>